



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Fekini (Libye)	1
Discours de M. David (Tchécoslovaquie). . .	6
Discours de M. Aram (Iran).	12
Discours de M. Popović (Yougoslavie)	15

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
 (Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. FEKINI (Libye): Ce ne sont pas seulement des considérations impératives ayant trait à l'importance des sujets soumis à l'étude de la dix-huitième session de l'Assemblée générale qui m'ont amené à y participer personnellement, mais aussi l'attachement et le respect que j'éprouve envers cette assemblée, la solidité des liens que j'ai noués dans cette enceinte et le désir de renouveler de très nombreux contacts amicaux.

2. Je me réjouis donc aujourd'hui de saluer l'Assemblée au nom de la Libye et d'exprimer à nouveau aux représentants ici présents, avec lesquels j'ai toujours entretenu les plus étroites relations, mes sentiments les plus chaleureux et les plus cordiaux. La compréhension amicale qui s'est établie entre les représentants, les habitudes fructueuses de coopération qui se créent entre eux et l'estime qu'ils conçoivent les uns pour les autres renforcent leur conscience d'appartenir à une grande famille internationale et constituent un apport efficace à la compréhension et à l'entente entre les pays qu'ils représentent.

3. Je voudrais saisir cette heureuse occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de la haute confiance que l'Assemblée a placée en votre personne en vous choisissant pour la direction de ses travaux pendant cette session et pour exprimer mes sentiments les plus sincères à votre noble pays ainsi qu'à tous les peuples de l'Amérique latine, qui n'ont jamais cessé d'appuyer cette organisation, de soutenir sa charte et de défendre ses principes. Permettez-moi de vous souhaiter le succès le plus complet dans votre importante tâche, afin que cette session puisse atteindre, sous votre présidence, les meilleurs résultats possible.

4. Je tiens aussi à exprimer à votre prédécesseur, sir Muhammad Zafrulla Khan, les assurances de ma très haute estime et à rendre hommage à sa sagesse politique, à ses capacités exceptionnelles et à sa grande fermeté, grâce auxquelles il s'est si admirablement acquitté des lourdes charges de la présidence et a largement contribué au succès de la dernière session.

5. C'est avec un immense espoir que nous avons salué l'aube d'une détente dans les relations entre les puissances atomiques, à l'occasion de l'accord intervenu entre les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif à la suspension partielle des essais nucléaires^{1/}. Nous avons été heureux d'observer la joie et l'enthousiasme marqués à cette occasion par toutes les nations éprises de paix. Leur empressement à s'associer à cet accord, dont le Gouvernement libyen a été l'un des premiers signataires, témoigne éloquemment de leur ferme volonté de contribuer à éliminer, pour la sauvegarde de l'humanité, les obstacles dressés sur la voie qui doit conduire au désarmement général et complet. Il exprime aussi leur espoir sincère que, en dépit des difficultés encore soulevées par des préjugés raciaux ou idéologiques, une inlassable coopération de toutes les forces tendues vers une plus grande compréhension conduira le monde à la stabilité et à la paix auxquelles aspirent ardemment les peuples.

6. La mission poursuivie par les Nations Unies, en promouvant l'égalité entre les peuples de la terre et en luttant contre toutes les discriminations et les préjugés contraires à l'harmonie de leurs relations, répond fidèlement aux aspirations profondes du cœur et de la raison des hommes.

7. La délégation libyenne est particulièrement heureuse de constater que la réalisation graduelle de ces objectifs est incontestablement entrée dans les faits. Les exemples récents des heureuses interventions des Nations Unies ne manquent pas, notamment dans la solution des questions algérienne, cubaine, congolaise et dans celle de l'Irian occidental. Lors de la très grave crise cubaine qui s'est déclenchée au mois d'octobre 1962, il est hors de doute que les promptes initiatives du Secrétaire général, la convocation immédiate du Conseil de sécurité, la réponse aux appels lancés par toute l'humanité dans les heures les plus critiques ont joué un rôle crucial dans la préservation de la paix mondiale. Cette heureuse solution constitue une preuve éclatante de l'efficacité de l'Organisation, du prestige qu'elle s'est acquis et de l'autorité qu'elle a justement méritée par la fermeté, la rapidité et l'opportunité de ses initiatives en vue de résoudre les crises internationales.

8. La Libye, animée d'une foi inébranlable dans les principes élevés et les nobles idéaux des Nations Unies, tient à exprimer encore une fois sa ferme volonté de donner son appui total à cette organisation et de soutenir sa charte avec tous les moyens à sa disposition. En s'engageant solennellement à exécuter ses résolutions et recommandations visant au maintien de la paix et de la sécurité, elle souhaite

^{1/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

sincèrement que tous les Etats Membres témoignent à l'Organisation une confiance accrue afin d'atteindre ce climat de coopération loyale si nécessaire à la réalisation des objectifs communs.

9. Après avoir exprimé notre très vive satisfaction devant les résultats positifs atteints par les Nations Unies, nous ne pouvons cependant nous empêcher de constater que la détente relative actuelle dans les relations internationales ne suffit pas à dissiper le sentiment que la paix et la sécurité mondiales sont constamment mises en danger par d'autres problèmes internationaux de grande acuité.

10. Il est particulièrement pénible, et cependant impératif, pour la délégation libyenne, de se référer une fois de plus à la question de Palestine en raison de la grave menace qu'elle constitue pour la stabilité et la sécurité du Moyen-Orient. L'Assemblée générale a été témoin, pendant les 14 dernières sessions, d'une lutte entre la justice, d'un côté, et, de l'autre, l'injustice qui soutient l'agression et s'efforce de la revêtir, le temps aidant, du manteau de la légitimité. Il est bien connu que, de ce fait, les principes énoncés par la Charte des Nations Unies et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet, pendant ses précédentes sessions, ont été totalement ignorés. La manière inqualifiable avec laquelle les forces de l'agression contre la nation palestinienne ont mis au défi l'autorité de cette organisation par leur refus aveugle d'exécuter ses résolutions a créé une situation pénible dont l'humanité se souviendra toujours et dont les conséquences rejailliront sur le prestige des Nations Unies et la confiance qu'elles doivent inspirer.

11. La délégation libyenne se refuse à croire que 14 années de subterfuges, de ruses et de distorsion de la vérité suffisent pour que cette organisation laisse le rideau se baisser définitivement sur la cause palestinienne.

12. Les Nations Unies ne sauraient laisser endormir leur conscience en se satisfaisant d'une assistance matérielle à un peuple sinistré, assistance qui, pour utile qu'elle soit, ne résout nullement le fond du drame. La question de Palestine est avant tout une cause nationale qui s'inscrit logiquement dans le cadre de la liquidation du colonialisme, dont le principe fait l'objet des résolutions historiques adoptées par les Nations Unies. Le problème des réfugiés n'est qu'une des conséquences de cette tragédie et, quoique l'assistance aux réfugiés soit actuellement financée par des contributions bénévoles des Etats Membres, elle constitue, à notre avis, une obligation liée aux responsabilités assumées par les Nations Unies.

13. La résolution 194 (III), adoptée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale au cours de sa troisième session, est toujours le texte de base qui exprime le plus clairement les objectifs à atteindre et la ligne de conduite qui s'impose. Le droit des réfugiés palestiniens au rapatriement est reconnu sans réserve, ainsi qu'un droit à indemnisation pour les biens et propriétés dont ceux d'entre eux qui ne désireraient pas rentrer chez eux ont été spoliés. Il est aussi reconnu que les réfugiés pourront choisir, libres de toute pression ou contrainte, entre le rapatriement et l'indemnisation.

14. La délégation libyenne considère, en conséquence, qu'un tel choix doit être offert sans retard aux réfugiés de Palestine. En outre, elle estime néces-

saire, dans l'attente d'une solution définitive, de créer un dispositif efficace pour sauvegarder les propriétés des réfugiés ainsi que pour recueillir les revenus considérables qui en découlent.

15. La question de Palestine, par sa nature même, mérite incontestablement d'être révisée par les Nations Unies. Elle exige une solution équitable qui effacerait l'injustice, ferait triompher le droit et donnerait satisfaction aux aspirations légitimes du peuple palestinien cruellement éprouvé par le sort qu'il est en train de subir.

16. Le Gouvernement du Royaume de Libye est profondément convaincu que le maintien de la paix dans la région du Moyen-Orient exige une action prompte et ferme à l'échelle mondiale en vue de l'exécution des résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine.

17. Les annales objectives de l'histoire, dans leur indifférence aux forces politiques de l'actualité, ne manqueront pas de retenir que les Arabes de Palestine, habitants originaires de cette région, ont été expulsés de leur propre pays et ont fait l'objet des formes les plus atroces de l'injustice, de la violence, de la discrimination et des lois d'exception. Cet état de choses, qui a été caractérisé par la dispersion en masse des autochtones et l'emploi de méthodes terroristes, sans aucun respect des droits sacrés de la propriété nationale ou privée, constitue une phase critique de la plus haute gravité dans l'histoire de l'humanité.

18. Au moment où l'agression contre la nation arabe, en Palestine, ne cesse de se propager aux pays arabes avoisinants, ainsi qu'en témoignent les événements lointains ou récents dont les Nations Unies ont été saisies, il est extrêmement pénible de constater que certaines grandes puissances acceptent l'injustice palestinienne sous prétexte de maintenir l'équilibre des forces dans la région du Moyen-Orient. La délégation libyenne ne voit qu'une seule explication à cette falsification évidente de la réalité: le fait que ces grandes puissances se sont laissé abuser par les manœuvres et les pressions du sionisme international. Comment pourrait-on expliquer autrement la thèse de l'équilibre entre les aventuriers qui ont réussi, en un instant d'égarement de la conscience humaine, à s'installer en Palestine et les peuples arabes dont la légitimité et le droit ne peuvent être contestés même par les plus fins sophistes?

19. Le peuple palestinien, fidèle et passionné, ne se résignera jamais à la perte de la terre de ses ancêtres. Dans tout le monde arabe, la question de Palestine est le centre d'un mouvement intense de solidarité et de foi. La seule solution, pour éviter que le feu qui couve dans cette région ne compromette à nouveau la paix, est que les résolutions adoptées depuis longtemps par les Nations Unies soient enfin appliquées, et rapidement. Si cette organisation n'a pas eu, jusqu'à présent, les moyens nécessaires pour surmonter diverses oppositions, les brillants résultats qu'elle a obtenus au cours de l'année passée et le prestige qu'elle en a retiré lui donnent maintenant la hardiesse et l'autorité nécessaires pour imposer en Palestine une solution de justice et d'humanité. Autant elle accroîtra, ce faisant, son mérite au service de la paix, autant elle risquerait de compromettre, par une abstention de moins en moins explicable, le prestige qu'elle a justement acquis. C'est pourquoi les nations arabes, et particulièrement la Libye, investissent leurs plus grands espoirs

dans les initiatives qu'elles attendent incessamment de l'Organisation.

20. Parmi les questions qui nous causent une préoccupation fort compréhensible figure la situation tragique du peuple d'Oman, qui lutte pour la réalisation de ses aspirations légitimes à l'indépendance et pour secouer le joug accablant que les ingérences de l'impérialisme lui imposent. La délégation libyenne se voit encore dans l'obligation de condamner, de la manière la plus catégorique, les méthodes de violence adoptées pour supprimer toute forme d'expression dans l'Oman et pour empêcher son peuple d'atteindre ses aspirations nationales. Elle ne doute point que le peuple arabe d'Oman sorte un jour victorieux de cette lutte inégale, étant donné que l'issue inévitable du combat des peuples opprimés est, tôt ou tard, la liberté et l'indépendance.

21. La délégation libyenne, tout en appelant la conscience mondiale au secours de cette juste cause, prie de nouveau l'Assemblée générale d'employer ses bons offices pendant la session actuelle à trouver une solution équitable qui puisse assurer le droit du peuple d'Oman à disposer de lui-même conformément à ses aspirations nationales.

22. Dans le continent africain, nous constatons encore d'innombrables formes d'injustice, de domination et d'oppression. Les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée portugaise supportent les plus dures souffrances sous des régimes d'oppression et n'ont bénéficié, jusqu'à présent, d'aucune des résolutions des Nations Unies relatives à la liquidation du colonialisme.

23. La Libye suit avec beaucoup d'anxiété la situation extrêmement critique en Angola, qui continue à se détériorer de jour en jour et constitue une grave menace à la paix dans le continent africain. Inspirée par les sentiments de sympathie et de solidarité fraternels qu'elle ressent envers le peuple angolais, la Libye déclare qu'elle apporte son appui total à la lutte héroïque de ce peuple frère. Les forces colonialistes ont renié toute valeur morale pour imposer leur domination. En s'efforçant en vain de briser la résistance nationaliste et de réprimer l'expression des sentiments les plus légitimes, elles ont plongé le pays dans un règne de terreur. De tous les horizons du continent, les voix des peuples africains s'élèvent indignées et réclament l'indépendance du valeureux peuple de l'Angola, dans le cadre des principes que les Nations Unies ont convié toutes les nations à respecter.

24. Dans l'extrême sud du continent, un autre peuple africain continue encore à subir un traitement des plus inhumains, gouverné par une minorité raciste qui lui inflige les plus atroces persécutions et les formes de torture morale et physique les plus inhumaines, créant des lois d'exception pour faire de l'élément africain prédominant une catégorie inférieure.

25. La politique d'apartheid et de discrimination raciale adoptée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud contre les communautés africaines ou d'origine indo-pakistanaise constitue un crime que la conscience humaine ne peut pas et ne doit pas accepter. Le résultat évident de cette politique insensée et contraire aux principes fondamentaux des droits de l'homme et aux règles morales les plus élémentaires est une menace directe à la paix dans cette partie de l'Afrique.

26. Constatant le mépris du Gouvernement sud-africain envers les principes des Nations Unies et

son refus continu d'exécuter les résolutions adoptées par cette organisation, la délégation libyenne est convaincue que tous les moyens possibles pour amener le Gouvernement de l'Afrique du Sud à changer de politique ont été épuisés, et que le moment est venu d'appliquer à ce gouvernement les dispositions de l'article 6 de la Charte envers les Etats membres qui en violent, de manière persistante, l'esprit et les principes. La politique d'apartheid et de discrimination raciale, la domination de la majorité africaine par la minorité ainsi que la négation des plus essentielles des libertés humaines imposent aux Nations Unies de prendre une telle mesure afin qu'elle serve d'exemple et de leçon.

27. Le Gouvernement libyen, désireux d'exprimer son indignation, agissant de concert avec la volonté unanime de la grande famille africaine, et conformément aux résolutions adoptées par cette organisation à sa dix-septième session, a rompu toutes relations avec les Gouvernements de l'Afrique du Sud et du Portugal. Il considère qu'il a ainsi interprété fidèlement les sentiments de profonde amertume du peuple libyen provoqués par la politique inhumaine de ces deux gouvernements qui n'ont pas hésité à violer les libertés fondamentales dont tous les habitants africains devraient jouir sur la terre de leurs ancêtres.

28. Nous tenons à marquer combien nous apprécions, par contre, la fermeté dont font preuve l'opinion publique et le Gouvernement des Etats-Unis dans leurs efforts pour faire entrer plus profondément dans les faits les principes de non-discrimination raciale inscrits dans la Constitution de ce pays.

29. Parmi les questions importantes qui ont retenu l'attention des délégués à la Conférence africaine au sommet ^{2/} et qui sont soumises actuellement à cette assemblée figure la question de la Rhodésie du Sud. Celle-ci, qui a déjà fait l'objet de plusieurs résolutions des Nations Unies et dont le Conseil de sécurité a dû s'occuper au début de ce mois, se heurte au refus du gouvernement responsable de ce territoire de mettre à exécution l'Article 73 de la Charte, qui souligne, entre autres, la nécessité de tenir compte, dans le transfert progressif des pouvoirs aux peuples, de leurs aspirations nationales et de leurs intérêts réels. Il est en outre spécifié que les puissances administrantes doivent faciliter les moyens d'expression des habitants en vue d'assurer leur participation réelle et efficace à la détermination de leur avenir politique. Il est extrêmement regrettable de constater que les mesures constitutionnelles adoptées récemment par la Puissance administrante auront pour résultat le transfert des pouvoirs à une minorité de colons européens dont le nombre ne dépasse pas 6 p. 100 de la population totale.

30. La Libye s'associe aux autres pays africains ainsi qu'aux nations éprises de justice pour protester vigoureusement contre ce déni des principes sur lesquels repose la véritable démocratie. Elle se réfère, notamment, à la résolution intitulée "Décolonisation", adoptée par la Conférence des chefs d'Etat africains à Addis-Abéba, en mai dernier^{2/}, dans laquelle il est déclaré que l'imposition par la force d'un gouvernement de colons pour administrer un territoire dépendant est une violation flagrante des droits inaliénables des habitants légitimes des territoires en question. Les chefs d'Etat africains

^{2/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, réunie à Addis-Abéba du 22 au 25 mai 1963.

ont en outre invité les puissances coloniales à ne pas transférer les pouvoirs et les attributs de la souveraineté aux gouvernements de minorité étrangère imposés aux peuples africains par la force et sous le couvert de législations racistes.

31. La délégation libyenne, tout en réitérant son soutien et sa solidarité envers le peuple africain de la Rhodésie du Sud, fait appel aux Etats Membres de cette organisation pour qu'ils réservent à cette question toute l'attention que mérite son importance, étant donné la légitimité des aspirations des habitants originaires de ce territoire, et afin de prévenir la création d'une situation semblable à celle qui existe actuellement en Afrique du Sud, avec tout ce qu'elle comporte de menaces à la paix et à la sécurité mondiales.

32. La délégation libyenne a été extrêmement heureuse de saluer la naissance, en mai dernier, de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, qui traduit l'unité des aspirations fondamentales de l'Afrique. Grâce à ses luttes héroïques, ainsi qu'aux efforts déployés par les Nations Unies, l'Afrique a réussi aujourd'hui à réaliser ses espoirs et ses aspirations nationales, et il ne reste qu'un nombre limité de ses peuples sous la dépendance étrangère.

33. La politique libyenne, inspirée par une foi profonde dans la nécessité d'une coopération étroite entre tous les pays africains, s'est efforcée depuis longtemps de les rapprocher. C'est pourquoi la Libye a contribué activement à la création des conditions nécessaires à la convocation de la Conférence au sommet tenue à Addis-Abéba. Elle a donné son plein accord à la Charte de l'unité africaine, dont les objectifs sont en parfaite et naturelle harmonie avec les principes des Nations Unies, puisqu'ils comportent notamment la suppression du colonialisme, la lutte contre la discrimination et la ségrégation raciales, la réduction des armements traditionnels, l'interdiction des essais nucléaires et de la production des armes atomiques, l'appel pour l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la coopération économique et culturelle.

34. La Libye a accueilli avec une immense satisfaction la Déclaration historique relative à l'octroi de l'indépendance à tous les peuples sous domination étrangère et à l'élimination définitive du colonialisme^{3/}. Cette déclaration, adoptée sur l'initiative louable de l'Union soviétique^{4/}, est un des actes les plus nobles que les annales des Nations Unies aient enregistrés dans le soutien des causes légitimes, et nous en sommes extrêmement fiers et honorés.

35. La délégation libyenne a exprimé, à maintes reprises, pendant les sessions précédentes, son espoir de voir les Nations Unies continuer leur louable initiative à la recherche de solutions pacifiques aux problèmes des pays ou territoires qui n'ont pas encore atteint l'indépendance. Tout en tenant compte des résultats fort encourageants qui ont déjà été obtenus dans ce domaine, la délégation libyenne fait appel à l'Organisation afin qu'elle n'épargne aucun effort dans la poursuite inlassable des objectifs de cette déclaration historique, conformément aux aspirations des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle voudrait, en outre, féliciter vivement les organes des

Nations Unies qui ont été chargés de différentes responsabilités en vue d'assurer l'application de cette déclaration. Je cite tout particulièrement le Comité des Dix-Sept^{5/}, dont les brillantes réalisations ont mérité toute notre gratitude. Nous n'ignorons pas les énormes difficultés et les obstacles sérieux auxquels fait face le Comité dans l'accomplissement de sa mission. Nous lui exprimons toute notre sympathie et notre appréciation et nous lui souhaitons le succès le plus total.

36. Nos inquiétudes restent des plus vives quant au développement possible de la question des pays divisés par la guerre ou ses suites, tels que, entre autres, l'Allemagne et la Corée. Nous sommes convaincus qu'il n'est ni juste ni sage de nier aux peuples le droit d'exprimer leurs vœux en toute liberté et que l'emploi de la force pour la répression de ce droit a toujours engendré des tragédies humaines et comporté des menaces pour la paix. Nous souhaitons ardemment que des conversations directes se poursuivent entre les puissances intéressées en vue d'une solution réaliste. Nous souhaitons que les Nations Unies puissent jouer un rôle constructif en offrant leur concours en vue de rapprocher les points de vue divergents.

37. Les événements récents dans le Sud-Est asiatique ont ajouté un nouveau problème au lourd fardeau des responsabilités assumées par les Nations Unies. La Libye, qui a toujours soutenu le principe du respect des croyances religieuses et de la liberté du culte, s'associe aux pays qui ont déjà demandé à cette assemblée de prendre des mesures rapides et efficaces afin que cesse toute forme de persécution ou discrimination religieuses et que soient restaurées les libertés fondamentales. En ce qui concerne la situation au Laos, nous regrettons vivement que l'accord intervenu^{6/} rencontre des difficultés d'application. Nous exprimons les souhaits les plus sincères pour que les obstacles soient levés sur la voie de l'apaisement et de la concorde dans ce pays.

38. Je voudrais aborder maintenant l'une des plus importantes questions qui préoccupent les peuples dans le monde entier, à savoir la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. La Libye est extrêmement préoccupée par la course aux armements sous toutes ses formes et, animée de grands espoirs, elle suit avec un vif intérêt et une grande attention les efforts déployés par les Nations Unies pour trouver des solutions valables à ce problème. La délégation libyenne voudrait exprimer l'anxiété de son gouvernement face aux difficultés qui ont entravé les négociations conduites actuellement par le Comité des Dix-Huit^{7/}, ainsi que son souhait le plus sincère de voir les grandes puissances atteindre des résultats concrets dans cet important domaine. La délégation libyenne, tout en exprimant sa profonde satisfaction de l'accord intervenu entre les trois grandes puissances pour l'interdiction partielle des essais nucléaires, espère très sincèrement que toutes les nations intéressées, sans hésitations ni réserves, lui donneront leur adhésion ou leur appui afin de renforcer la tendance prometteuse qui se dessine actuellement, avec tous les bons augures qu'elle comporte pour éloigner à jamais

^{3/} Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

^{4/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexe, point 87 de l'ordre du jour, document A/4502.

^{5/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

^{6/} Déclaration sur la neutralité du Laos et Protocole, signés à Genève le 23 juillet 1962.

^{7/} Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

les menaces de la guerre et pour consolider les bases d'une paix durable.

39. La délégation libyenne souhaite que l'accord d'interdiction partielle des essais nucléaires contribue à la création des conditions nécessaires à la solution définitive du problème du désarmement et à l'établissement d'un contrôle international efficace. Ainsi l'humanité pourra-t-elle enfin se libérer de l'angoisse qui l'accable, éviter les dangers de la destruction et de l'annihilation et diriger tous ses efforts vers l'édification de la paix afin d'inaugurer une ère nouvelle où l'énergie atomique sera réservée aux seules fins pacifiques. Dans le même esprit, la délégation libyenne est d'avis que les immenses réalisations de l'homme dans le domaine des explorations cosmiques devraient être utilisées uniquement pour le progrès de l'humanité et le développement des connaissances scientifiques, dans le cadre de la coopération internationale.

40. La Libye a particulièrement apprécié que la résolution sur la Décennie des Nations Unies pour le développement [1710 (XVI)] adoptée à la seizième session ait insisté sur l'emploi, en faveur du développement économique et social, des ressources libérées par le désarmement. En dépit de l'action persévérante des Nations Unies en faveur des pays en voie de développement, le total des ressources financières consacrées à ces pays est loin d'avoir atteint le niveau qui leur permettrait d'espérer réduire rapidement l'écart qui existe entre eux et les pays fortement industrialisés. La masse fabuleuse des dépenses investies chaque année dans l'étude ou la production d'armements est d'un ordre de grandeur tel que sa conversion, même partielle, en faveur du développement ferait entrevoir les plus heureuses perspectives pour la solution d'un problème qui reste actuellement inquiétant pour l'avenir des relations internationales. C'est pourquoi la Libye a accueilli avec le plus vif intérêt la résolution de la session précédente sur le financement du développement grâce aux ressources libérées par le désarmement [1837 (XVII)] et espère que la présente session donnera une impulsion encore plus vive à ce projet essentiel.

41. La Libye a apprécié que, parmi les propositions constructives contenues dans la résolution sur la Décennie des Nations Unies pour le développement, l'Assemblée ait d'abord mis l'accent sur les besoins en personnel hautement qualifié, et elle attend avec le plus grand intérêt les propositions préparées sur ce sujet par le Comité administratif de coordination.

42. La délégation libyenne espère également que les très intéressantes études sur la promotion des apports internationaux de capitaux privés pourront être prochainement suivies de développements concrets.

43. En ce qui concerne les accords sur les produits, il a été maintes fois reconnu que la stabilisation du cours des matières premières ainsi que des produits agricoles de base constitue un objectif essentiel, et que l'absence d'une telle stabilisation expose les pays en voie de développement à des risques de pertes de ressources supérieures à la totalité de l'aide financière qu'ils reçoivent sous forme bilatérale ou multilatérale. La Libye souhaite, dans ces conditions, qu'aucun effort ne soit épargné pour surmonter les difficultés que rencontre l'extension des accords sur les produits et espère que des progrès substantiels pourront être réalisés en cette matière, notamment grâce à la Conférence des Nations Unies sur le com-

merce et le développement en préparation dans le cadre de la Décennie.

44. La Libye continue à porter un intérêt particulier au développement de l'activité du Bureau de l'assistance technique et du Fonds spécial. Elle a noté avec satisfaction que les programmes de coopération technique administrés par les Nations Unies en Afrique ont doublé de 1960 à 1961 et encore doublé de 1961 à 1962. Elle insiste pour que la politique de décentralisation régionale et interrégionale soit poursuivie dans le cadre d'une évolution qui répond notamment à la prise de conscience de l'unité africaine.

45. La Libye tient à renouveler à cette occasion l'expression de sa gratitude envers les Nations Unies pour les très appréciables services dont elle a bénéficié depuis son indépendance dans le domaine de l'assistance technique. Cette aide est particulièrement bienvenue au moment où l'évolution de la situation économique de notre pays tend nettement à s'accélérer et s'effectue dans des conditions qui permettent de raisonnables espoirs.

46. Le rythme déjà rapide du développement économique impose au gouvernement et à l'administration des responsabilités qui s'exerçaient malaisément dans le cadre d'une constitution fédérale décentralisée qui, si elle était adaptée aux circonstances qui ont entouré l'indépendance de la Libye, ne correspondait plus aux vœux ardents du peuple libyen. Aussi bien, l'unification complète du pays a pu être réalisée dans l'enthousiasme général au mois d'avril de la présente année. Elle marquera incontestablement une étape historique dans l'évolution de notre pays.

47. Cette unification a ouvert la voie à un ensemble de réformes légales et administratives, dont l'une des plus importantes, quoique des moins spectaculaires, sera la fusion actuellement en cours de l'administration autrefois fédérale et des anciennes administrations provinciales. Simultanément ont été créés, ou sont en cours de création, tous les instruments légaux d'une politique économique et financière coordonnée.

48. Un premier plan de développement a été approuvé par le Parlement; il constitue la synthèse des objectifs économiques et sociaux pour les cinq prochaines années. A la loi déjà parue sur le contrôle du crédit et de la monnaie succédera prochainement une nouvelle loi instituant une fiscalité moderne. Pratiquement, tous les secteurs essentiels de l'activité sociale et économique ont fait l'objet de lois déjà votées ou à l'étude en vue de stimuler et de coordonner leur développement. Nous espérons — et je suis sûr que l'Organisation, qui porte un intérêt spécial à la Libye, partage entièrement nos espoirs — que ces réformes permettront d'élever le niveau de vie des habitants de notre pays dans une stabilité et une liberté toujours plus grandes.

49. En ce qui concerne les problèmes administratifs de l'Organisation, la délégation libyenne doit exprimer les vœux suivants.

50. En premier lieu, la Libye souhaite que tous les Etats Membres apportent à l'Organisation une aide financière suffisante pour qu'elle puisse faire face à la charge croissante de ses responsabilités. La Libye, pour son compte, a favorablement répondu aux appels de l'Organisation et entend lui maintenir son soutien sur le plan financier comme sur tout autre plan.

51. Par contre, la délégation libyenne a le regret d'observer que l'adhésion à l'Organisation d'un grand nombre de pays indépendants n'a pas été suivie par une modification suffisante de la représentation des pays Membres dans les organes principaux des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation libyenne adresse un appel sincère aux Nations Unies afin qu'elles attribuent aux nouveaux adhérents des responsabilités égales à celles des anciens Membres, et particulièrement pour qu'elles allouent à l'Afrique, qui compte maintenant 32 Etats Membres au sein de l'Organisation, une juste proportion dans la représentation géographique au sein du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et des institutions spécialisées.

52. La Libye, dans les limites de la sauvegarde de sa souveraineté, de son indépendance, de sa dignité et des hauts principes qui gouvernent sa vie politique, ainsi que de ses traditions et de ses valeurs morales et nationales, n'a épargné aucun effort afin d'établir, aussi bien avec les puissances de l'Ouest qu'avec les puissances de l'Est, les relations les plus cordiales, fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'amitié.

53. La Libye, en outre, ne cesse de renforcer ses liens fraternels avec les autres pays d'Afrique, dans le cadre de l'unité africaine, de même qu'elle cultive des relations de très grande amitié avec les pays asiatiques dans le contexte de la solidarité afro-asiatique.

54. La Libye, par sa position géographique et grâce à sa politique pondérée et indépendante, empreinte des sentiments les plus fraternels envers tous les pays arabes, constitue un trait d'union entre le Maghreb et la partie orientale du monde arabe, et ne cesse d'œuvrer pour cultiver les plus étroites relations avec ces pays, au sein de la Ligue arabe.

55. La Libye se félicite que ces liens d'amitié témoignent de l'harmonie entre sa politique étrangère et son adhésion totale aux principes de la Charte des Nations Unies.

56. La délégation libyenne est très heureuse de renouveler le salut cordial de la Libye, de son roi, de son gouvernement et de son peuple aux représentants des Etats Membres, et de réitérer les assurances de sa coopération avec l'Assemblée générale. Elle ne manquera pas de réserver sa meilleure attention aux discussions des questions inscrites à l'ordre du jour. En exprimant à l'Assemblée ses meilleurs souhaits pour un succès des plus complets dans ses travaux, elle espère avec ferveur que cette session sera marquée par un effort tout particulier de compréhension entre Etats Membres, afin de surmonter tous les obstacles et d'apporter des solutions équitables aux problèmes internationaux, conformément aux objectifs de l'Organisation, en vue du maintien de la paix et de la construction d'un monde meilleur, où toutes les nations œuvreront de concert pour le progrès et le bien-être de l'humanité.

57. M. Václav DAVID (République socialiste tchécoslovaque) [traduit du russe]: L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies se réunit pour sa dix-huitième session dans des conditions favorables, alors que deviennent de plus en plus évidents les fruits de la politique de coexistence pacifique d'Etats ayant des régimes économiques et sociaux différents et que l'on peut noter de nouveaux facteurs encourageants dans les relations entre Etats.

58. L'humanité a apprécié à leur juste valeur les mesures prévoyantes, sages, importantes et fondées sur des principes, prises par les Gouvernements de l'Union soviétique, de la République de Cuba et tous ceux qui ont contribué à résoudre la crise dans la région de la mer des Caraïbes. Elle se félicite du fait que les forces de paix ont barré la route à une guerre thermonucléaire destructrice et ont su trouver une solution pacifique à cette dangereuse situation.

59. La voix de la raison exige aussi aujourd'hui que tous les gouvernements s'inspirent dans leur conduite des conditions réelles qui règnent à l'heure actuelle dans le monde et tiennent compte dans leurs démarches des aspirations fondamentales de leurs peuples. Dans l'intérêt de ces derniers, ils doivent inlassablement s'efforcer d'éviter le danger d'un conflit nucléaire et de n'utiliser les énormes ressources libérées grâce aux progrès actuels de la science et de la technique que pour le bien des peuples.

60. Ce que fut l'enthousiasme suscité parmi les grandes masses populaires par l'utilisation de ces ressources, nous l'avons vu clairement lors du dernier vol en groupe des cosmonautes soviétiques. A propos de la récente visite en République socialiste tchécoslovaque de la première femme cosmonaute, citoyenne de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Valentina Terechkova, le peuple tchécoslovaque a de nouveau témoigné sa sympathie chaleureuse et souhaité plein succès à tous ceux qui utilisent les fruits du travail du génie humain au service du bonheur de l'humanité.

61. Depuis l'automne 1962, des conversations et des négociations se poursuivent entre les grandes puissances et l'on a pu déjà en constater les résultats concrets, avant tout dans la conclusion du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

62. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, d'accord avec notre peuple tout entier, a accueilli avec satisfaction ce traité et a été parmi les premiers à le signer. Ce traité a déjà été présenté pour ratification aux organes suprêmes du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque.

63. A ce jour, ce traité a déjà été signé par une écrasante majorité de nations dans le monde. Cela prouve de façon convaincante que les peuples voient en cela le succès et la confirmation de la vitalité et du caractère réaliste de la politique de coexistence pacifique mise en œuvre activement et inlassablement poursuivie par l'Union soviétique, les autres Etats socialistes et les peuples du monde épris de paix.

64. Il serait souhaitable, dans l'intérêt de la paix, que tous les Etats deviennent parties à ce traité. Le traité de Moscou est en effet utile pour tous les pays. Sa valeur immédiate réside dans le fait qu'il empêche une nouvelle contamination de l'atmosphère et de l'eau par les retombées radio-actives qui menacent la santé des générations actuelles et futures.

65. Ce traité prouve de nouveau qu'avec la bonne volonté de tous les Etats signataires on peut, par la négociation, trouver une solution aux problèmes importants de l'heure. Tous ceux qui ont à cœur la cause de la paix ne sauraient se contenter du succès remporté, mais doivent utiliser le climat propice créé par la conclusion du traité de Moscou pour s'efforcer de progresser vers la solution d'autres pro-

blèmes urgents que pose la situation internationale actuelle.

66. De l'avis du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, les travaux de la présente session de l'Assemblée générale doivent jouer un rôle important dans ce domaine, et c'est ce qu'attendent d'elle les peuples du monde entier. La question primordiale reste dorénavant la solution du problème du désarmement général et complet. C'est ce qu'exprime également le traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires, dont les participants ont de nouveau confirmé que "leur objectif principal est la conclusion, dans les délais les plus rapides, d'un accord de désarmement général et complet sous un contrôle international strict" (A/5488, annexe I).

67. De même, l'importance de la solution de ce problème a été également soulignée de nouveau dans la résolution adoptée à la récente Conférence des chefs d'Etat africains à Addis-Abéba.

68. Néanmoins, nous devons avec regret constater qu'aucun résultat n'a pu encore être atteint en vue de la solution de ce problème. Le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, dont la mission principale était de mettre au point un traité sur le désarmement général et complet, a pratiquement piétiné sur place pendant presque deux ans de travaux. Et cela s'est produit bien que le Gouvernement de l'Union soviétique eût présenté un projet de traité minutieusement préparé et plusieurs propositions qui constituaient une base adéquate pour arriver à un accord. Dans ses propositions, le Gouvernement soviétique, sur beaucoup de questions de principe, allait à la rencontre de la position des puissances occidentales. Néanmoins, tous les efforts déployés pour parvenir à des résultats concrets se sont heurtés à la résistance des puissances occidentales, qui essayaient d'utiliser les travaux du Comité des Dix-Huit uniquement pour camoufler leur désir d'empêcher que ne soient prises des mesures efficaces de désarmement.

69. Il est impossible de prendre son parti d'une situation aussi peu satisfaisante. L'Organisation des Nations Unies et tous les Etats Membres se doivent de redoubler considérablement leurs efforts pour trouver le moyen de parvenir très rapidement à un accord sur la mise en œuvre du désarmement général et complet, accord qui serait la meilleure garantie d'une paix durable.

70. Les pays socialistes ont déjà fait preuve à plusieurs reprises de beaucoup de bonne volonté et ont montré qu'ils étaient disposés à conclure un accord mutuellement acceptable. Une autre preuve en est le nouveau projet du Gouvernement de l'Union soviétique soumis à la présente session de l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Andreï Andreyévitch Gromyko, en ce qui concerne la solution du problème de la liquidation des moyens de lancement et vecteurs d'armes nucléaires et de ces armes elles-mêmes.

71. Nous accueillons ce nouveau projet comme une preuve supplémentaire des efforts constants et sincères du Gouvernement de l'Union soviétique en vue de régler la question du désarmement général et complet. Nous souhaiterions exprimer l'espoir que les puissances occidentales elles aussi, au cours des négociations futures, adopteront une position qui permettra d'aboutir à un accord.

72. L'importance que nous attachons à la question du désarmement général et complet ne signifie certes pas que nous sous-estimons l'importance des mesures qui pourraient déjà être prises avant le désarmement général et complet lui-même et qui auraient pour résultat d'assainir le climat international et d'accroître la confiance dans les relations entre Etats.

73. Il conviendrait d'attirer avant tout l'attention sur les problèmes qui peuvent être résolus sans qu'il soit nécessaire de surmonter d'obstacles majeurs et pour lesquels on pourrait rapidement aboutir à un accord mutuellement acceptable.

74. La conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN servirait tout particulièrement le renforcement de la paix. Nous ne voyons pas de raisons pour ne pas mettre en application de telles mesures. Le pacte proposé serait dans l'intérêt des deux parties et n'exigerait des signataires aucune concession impossible.

75. La conclusion d'un tel pacte aurait une importance fondamentale non seulement pour améliorer la situation en Europe, mais pour contribuer efficacement à faire cesser la tension et à rétablir la confiance sur le plan mondial. Les parties au pacte, y compris toutes les puissances nucléaires, s'engageraient à ne pas s'attaquer l'une l'autre et à régler toutes les questions litigieuses par des méthodes pacifiques, sans recourir à la force ou à la menace de la force. Cela renforcerait considérablement la tendance à l'application universelle des buts et des principes de la Charte, puisque ces engagements s'appliqueraient en effet à certains Etats qui sont jusqu'à présent en dehors de l'Organisation des Nations Unies.

76. Une autre mesure efficace pour limiter les armements et réduire les dangers de guerre consisterait à bloquer les budgets militaires ou à diminuer vraiment les dépenses consacrées aux armements. Cette mesure aurait une influence directe et salutaire sur l'évolution politique et économique dans le monde entier.

77. Quant aux ressources importantes qui se trouveraient libérées du fait de la réalisation d'une telle mesure, on peut en juger par les données bien connues sur le rythme accéléré auquel les crédits militaires augmentent constamment dans plusieurs pays. Ces sommes pourraient être consacrées à accélérer le développement économique et social des pays qui portent le fardeau le plus lourd de l'armement ainsi qu'à élargir l'aide économique aux pays en voie de développement.

78. Une autre mesure importante serait la conclusion d'un accord en vue d'empêcher une attaque par surprise. La détente et le renforcement de la sécurité en Europe seraient également favorisés par un accord visant à réduire les effectifs des forces armées étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande.

79. En évaluant la portée du traité de Moscou interdisant les essais nucléaires, on a dit à juste titre que ce traité n'était qu'un premier pas, mais un pas important vers le but final. Ce traité ne règle cependant pas la question principale, celle du désarmement, pas plus qu'il n'éloigne définitivement le danger de guerre. D'autre part, il prouve que, même dans le domaine des armes nucléaires, on peut, avant le désarmement général et complet, mettre en œuvre des

mesures qui réduiraient le danger de déclenchement d'un conflit nucléaire. C'est pourquoi il est indispensable de redoubler d'efforts pour conclure un accord visant à prendre des mesures ultérieures qui permettraient d'atteindre ce but.

80. Tout le monde sait dans quelle mesure la dissémination des armes nucléaires augmenterait le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire, puisque cela permettrait également aux gouvernements des Etats désireux de les posséder d'acquérir de telles armes, particulièrement au Gouvernement de l'Allemagne occidentale. C'est pourquoi il est urgent de prendre des mesures efficaces pour écarter ce danger. De telles mesures n'atteindraient leur but que si elles excluaient la possibilité de dissémination des armes nucléaires sous toutes ses formes, notamment par le canal des groupements militaires des Puissances occidentales.

81. Une autre mesure importante en vue de réduire le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire serait la création de zones dénucléarisées. Il est compréhensible que nous nous intéressions avant tout à l'établissement de telles zones en Europe centrale, où le danger de déclenchement d'un conflit nucléaire est particulièrement grand. C'est pourquoi nous avons déjà maintes fois répété que nous étions prêts à participer à la réalisation du projet présenté par le Gouvernement de la République populaire de Pologne concernant la création d'une zone dénucléarisée qui comprendrait les territoires de la République socialiste tchécoslovaque, de la République populaire de Pologne et des deux Etats allemands.

82. La sécurité en Europe et dans le monde en général serait également renforcée par la création de zones dénucléarisées dans la région méditerranéenne, en Scandinavie et dans les Balkans, comme le proposent les gouvernements des pays socialistes et d'autres Etats européens. Nous accueillons favorablement et appuyons également la demande formulée par les pays africains, approuvée à la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies [résolution 1652 (XVI)] et réitérée en mai à la Conférence d'Addis-Abéba (22-25 mai 1963), tendant à proclamer l'Afrique zone dénucléarisée. La création d'autres zones dénucléarisées en diverses régions du globe jouerait indéniablement un rôle positif dans les efforts tendant à la détente internationale et à la diminution du danger de guerre nucléaire.

83. Nous saluons également les projets de mesures qui empêcheraient la course aux armements nucléaires de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique. Nous voudrions exprimer l'espoir que l'échange de vues sur ce sujet entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, évoqué à la présente session par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Andrey Andréyévitch Gromyko (1208ème séance), et le Président des Etats-Unis, M. Kennedy (1202ème séance), donnera des résultats concrets et mènera à un accord interdisant le placement d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique.

84. Il est indispensable de faire tous ses efforts afin d'écarter tous les obstacles qui se dressent sur la voie d'un accord sur ces questions. Nous sommes convaincus que leur nature et leur importance exigent que participent à leur solution les représentants au plus haut échelon des Etats intéressés.

85. C'est pourquoi nous estimons utile et parfaitement fondée la proposition du Gouvernement de l'Union

soviétique de convoquer, au niveau le plus élevé, au cours du premier trimestre ou de la première moitié de 1964, le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

86. Nous sommes convaincus que la participation de hauts représentants des Etats membres donnerait une nouvelle et forte impulsion aux travaux du Comité des Dix-Huit et pourrait indiquer une voie à suivre acceptable pour résoudre les problèmes qui se posent à ce comité. Le Gouvernement tchécoslovaque m'a chargé d'informer la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies que la République socialiste tchécoslovaque appuie pleinement ces propositions et est prête à participer aux réunions du Comité des Dix-Huit au niveau le plus élevé.

87. Dans l'intérêt du maintien et de la consolidation de la paix, il est indispensable que, par leurs efforts conjugués, les Etats éliminent toutes les causes de tension internationale et mettent un terme à la politique qui fait obstacle à l'amélioration des relations internationales. C'est en particulier dans les pays membres de l'OTAN que se manifestent les forces qui ont pour bête noire la perspective d'une évolution favorable de la situation internationale. Nous sommes témoins que ces forces non seulement mettent des obstacles au règlement des problèmes du désarmement, mais encore maintiennent ou créent des foyers de tension dangereuse et essaient de troubler les relations de coexistence pacifique entre les Etats à régimes sociaux différents.

88. Cela se manifeste avant tout en Europe, où continue de régner une situation fort dangereuse. Je tiens à insister sur ce point non seulement parce qu'il concerne directement la Tchécoslovaquie, située au cœur de l'Europe, mais aussi parce qu'il est lié au problème de la paix et de la guerre en général. Il ne serait guère possible de trouver aujourd'hui quelqu'un pour admettre qu'une guerre déclenchée en Europe se limiterait à ce continent et n'affecterait que les peuples qui l'habitent.

89. Il est avant tout indispensable de ne pas perdre de vue que l'Europe centrale, si sensible au point de vue politique, est la région où sont en contact les deux groupements militaires les plus puissants, celui du Traité de Varsovie et celui du Traité de l'Atlantique Nord. Les deux parties disposent de la technique militaire la plus moderne, ayant un pouvoir de destruction illimité.

90. De nombreuses années se sont déjà écoulées depuis que l'Allemagne hitlérienne a été battue à plate couture et a capitulé sans condition. Mais les séquelles de la guerre mondiale n'ont pas encore été liquidées jusqu'à maintenant. Il n'a pas été conclu de traité de paix allemand, et à Berlin-Ouest on soutient et on maintient artificiellement le régime d'occupation.

91. Pareille situation ne peut convenir qu'aux forces d'agression, avant tout aux militaristes et aux revanchards de l'Allemagne occidentale, dont les desseins sont favorisés par la politique du Gouvernement actuel de Bonn. Le but essentiel de sa politique est d'aboutir à la révision des résultats de la seconde guerre mondiale. C'est ce but qui détermine son attitude à l'égard de tous les problèmes internationaux de l'heure. Chacun sait comment le Gouvernement de la République fédérale allemande cherche à s'assurer l'accès à l'arme nucléaire, comment il s'oppose de toutes ses forces à toute mesure susceptible d'améliorer le climat politique en Europe et dans le monde, avec

quelle obstination il en fait accroire à ses alliés et avec quelle joie il aurait salué une aggravation continue de leurs relations avec les Etats socialistes.

92. Cette attitude du Gouvernement de Bonn, blâmable et hostile à la paix, se manifeste avec une particulière netteté à propos de la signature du traité de Moscou. Alors que tous les hommes de bonne volonté ont accueilli avec une grande satisfaction et beaucoup d'espoir ce traité, considérant qu'il donnerait une impulsion nouvelle aux efforts en vue de diminuer la tension internationale, les cercles gouvernementaux de Bonn, effrayés par la perspective d'une évolution favorable de la situation internationale qui mettrait leurs plans en échec, déploient une activité fébrile pour anéantir les résultats acquis et entraver une nouvelle amélioration des relations entre les Etats.

93. La décision de la République fédérale d'Allemagne de signer le traité de Moscou sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires est suffisamment éloquente. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ne fait que céder à la pression de l'opinion dans le pays et à l'étranger, et surtout il n'a donné sa signature qu'une fois le traité signé par la République démocratique allemande. D'ailleurs, dans une déclaration spéciale, le Gouvernement de la République fédérale allemande s'est posé en seul représentant de l'Allemagne tout entière, et c'est là une attitude qui ne saurait être tenue que comme nettement agressive. Le Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest ne représente que la République fédérale d'Allemagne et rien d'autre. Il faudrait être absolument aveugle pour ne pas le voir.

94. La politique du Gouvernement de la République démocratique allemande est diamétralement opposée à la politique des cercles dirigeants de la République fédérale d'Allemagne. Le Gouvernement de la République démocratique allemande a été l'un des premiers à signer, sans hésitations ni réserves, le traité de Moscou et à devenir légalement partie à ce traité. Ainsi, il a prouvé une fois de plus le caractère pacifique de sa politique étrangère.

95. La République démocratique allemande est l'un des deux Etats situés sur le territoire de l'Allemagne. C'est là un fait auquel on ne peut rien changer. Tenter de le nier serait manquer de réalisme, ce serait déraisonnable et dangereux pour la paix. Il serait dans l'intérêt des Allemands eux-mêmes que tous les Etats tirent de ce fait les conclusions qui s'imposent et appuient les propositions de la République démocratique allemande au sujet du rapprochement des deux Etats allemands, du développement d'une coopération fructueuse et de la coexistence pacifique entre eux.

96. La politique étrangère de la Tchécoslovaquie, soucieuse des intérêts de la paix, continuera de s'opposer dans l'avenir à la dangereuse politique des militaristes et des revanchards ouest-allemands. Elle s'efforcera de liquider les séquelles de la seconde guerre mondiale par la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne et la normalisation, sur cette base, de la situation à Berlin-Ouest.

97. Nous continuerons dans l'avenir de nous efforcer d'améliorer nos relations avec le peuple de la République fédérale d'Allemagne. A ce propos, voici ce que le Président de la République socialiste de Tchécoslovaquie, M. Antonín Novotný, déclarait le 28 août 1963:

"Nous ne nourrissons aucun sentiment hostile envers les travailleurs de la République fédérale

d'Allemagne; au contraire, nous leur tendons une main amicale, car c'est l'intérêt commun du maintien de la paix qui nous unit à eux. A tous les travailleurs, à toutes les forces pacifiques et démocratiques de la République fédérale d'Allemagne, nous adressons l'appel suivant: mettons ensemble un point final au passé; surmontons tout ce qui nous divise et unissons-nous dans un combat pacifique commun afin de faire échouer tous les plans revanchards qui sont un danger pour la paix en Europe et avant tout pour le peuple de l'Allemagne de l'Ouest^{8/}."

98. Le peuple tchécoslovaque et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque expriment à nouveau leur détermination de contribuer par tous les moyens possibles à la consolidation de la situation en Europe dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la collaboration entre les peuples.

99. Pour nous, la paix ne peut être durable que si les principes de la coexistence pacifique sont appliqués de manière conséquente dans le domaine des relations entre tous les Etats, petits ou grands, dans toutes les régions du monde. Malheureusement, nous devons constater qu'il n'en est pas ainsi.

100. Les hommes épris de paix s'inquiètent à nouveau de la reprise des campagnes de diversion, des raids pirates d'avions et de navires étrangers et d'autres actes hostiles, dirigés contre la République de Cuba. De tels agissements constituent une menace pour la paix et sont une grossière violation de la Charte des Nations Unies. Le peuple cubain, à l'égard duquel notre peuple éprouve une chaleureuse sympathie, a décidé de s'engager dans la voie du socialisme, et personne n'a le droit de l'en empêcher.

101. Il est de l'intérêt de tous les pays participants comme aussi de l'intérêt de la paix que soit observé l'engagement bien connu de ne pas se livrer à une agression contre Cuba et que les voisins de Cuba développent avec ce pays des relations fondées sur les principes de la coexistence pacifique.

102. L'attention de l'Assemblée générale est à juste titre attirée sur la situation de plus en plus troublée et dangereuse qui règne au Viet-Nam du Sud à la suite de la violation des accords de Genève de 1954 et de la guerre non déclarée menée contre les populations pacifiques du Viet-Nam du Sud. Le régime fantoche et dictatorial de Ngo-Dinh-Diem, qui ne se maintient au pouvoir que grâce au soutien de l'étranger et d'une sanglante terreur et à la violation la plus grossière des droits fondamentaux du peuple, provoque à juste titre l'indignation croissante de l'opinion publique mondiale.

103. La situation qui règne actuellement au Viet-Nam du Sud est un exemple patent des conséquences de la politique de néo-colonialisme, d'anticommunisme aveugle et d'exportation de la contre-révolution qui s'abrite sous l'étendard de la lutte pour la liberté et la démocratie.

104. Nous appuyons pleinement les demandes du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, qui tend à faire appliquer les accords de Genève et à assurer au peuple vietnamien des conditions qui lui permettent de vivre dans l'unité et la paix.

105. Il y a trois ans, l'Assemblée générale adoptait à sa quinzième session, sur l'initiative de la délégation soviétique, la Déclaration historique sur l'octroi

^{8/} Rude Pravo du 1er septembre 1963.

de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Cette déclaration créait des prémisses favorables à la liquidation pacifique du système colonial à la condition toutefois que les puissances coloniales en appliquent les dispositions sans plus d'atermolements. Cependant, sous des prétextes divers, les colonialistes refusent de se conformer aux prescriptions de la Déclaration et dans bien des cas ils intensifient même la terreur et la répression contre la population qui cherche à obtenir son indépendance et la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme.

106. Les peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée dite portugaise, du Sud-Ouest africain et d'autres colonies continuent d'être soumis à une oppression brutale. Les colonialistes portugais agissent de façon particulièrement brutale et barbare. Ils ont foulé aux pieds tous les engagements découlant de la Charte et des dispositions de la Déclaration de 1960 et ils pratiquent, dans leurs colonies, une politique d'extermination systématique de la population, qui se soulève contre leur domination. Non moins grave est la situation dans la République sud-africaine, où la population africaine est soumise à une cruelle oppression raciste. Les colonialistes portugais et les racistes sud-africains ne peuvent continuer à pratiquer cette politique dangereuse pour la paix et pour la sécurité sur le continent africain que grâce à l'aide de toute sorte que leur fournissent les puissances occidentales aux points de vue militaire, économique et diplomatique.

107. La République fédérale d'Allemagne fait preuve dans ce domaine d'une ardeur et d'un esprit d'initiative tout particuliers, étant donné qu'elle intensifie sa coopération avec les régimes existant au Portugal et dans la République sud-africaine. D'après la presse de l'Allemagne occidentale, le Gouvernement fédéral a accordé ostensiblement au régime raciste d'Afrique du Sud un crédit de 120 millions de marks, au moment même où les pays africains réclament instamment l'application de mesures efficaces contre la République sud-africaine. En même temps, le Vice-Président du Parlement de l'Allemagne occidentale, M. Jaeger, représentant du parti gouvernemental, qui s'est rendu en Angola et au Mozambique sur l'invitation du Gouvernement portugais, a fait des déclarations dans lesquelles il a comblé d'éloges la politique que pratiquent les colonialistes portugais dans les prétendues provinces d'outre-mer. Il a qualifié de terroristes les Angolais qui luttent pour leur liberté et a averti les pays africains de ne pas s'attendre que l'OTAN "rompe les liens de fidélité qui l'unissent au Portugal aussi bien en vertu de traités que d'obligations morales".

108. La Tchécoslovaquie réproouve la politique raciste du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Pour affirmer sa position de principe, elle a appuyé la résolution que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée à sa dix-septième session et où elle préconisait la rupture des relations diplomatiques et commerciales avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud ainsi que le boycottage des transports avec ce pays. La Tchécoslovaquie applique cette résolution sans défaillance et, parmi les preuves de son attitude intransigeante à l'égard de la discrimination raciale dans la République sud-africaine, on peut citer la fermeture du Consulat général de Tchécoslovaquie à Johannesburg.

109. La délégation tchécoslovaque est résolument favorable à ce qu'à sa présente session l'Assemblée

générale des Nations Unies accorde une aide efficace aux peuples des colonies portugaises et autres, ainsi qu'au peuple de la République sud-africaine, dans le juste combat qu'ils mènent pour la liberté et pour la défense des droits fondamentaux de l'homme. Il est indispensable d'en finir rapidement avec le colonialisme, partout où il subsiste encore. L'année 1965, qui marquera le vingtième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, devrait être celle de la liquidation définitive des derniers vestiges du colonialisme.

110. Le Gouvernement tchécoslovaque reconnaît toute l'importance des résultats remarquables obtenus par les mouvements de libération nationale. A ce propos, il tient à déclarer à nouveau que, dans la mesure de ses moyens, la Tchécoslovaquie continuera, comme elle l'a toujours fait dans le passé, à appuyer la lutte que mènent les peuples opprimés pour obtenir leur liberté ainsi que les efforts déployés par les jeunes Etats pour consolider leur indépendance.

111. L'Organisation des Nations Unies devrait également porter son attention sur le problème qui consiste à faciliter la liquidation du honteux système colonial dans les domaines économique et social. Les campagnes d'aide des Nations Unies aux pays en voie de développement accompliront leur mission si elles tendent à élever sans cesse le niveau des forces productives des pays en voie de développement, à y créer une industrie moderne et une production agricole intensive.

112. Parmi les questions intéressant l'Organisation des Nations Unies, les questions économiques viennent à juste titre au premier plan. L'évolution actuelle dans le monde exige que les relations économiques et commerciales deviennent entièrement normales et que, pour leur part, des mesures positives prises dans ce domaine aident à assainir le climat international.

113. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ^{2/} pourrait, de l'avis du Gouvernement tchécoslovaque, jouer dans ce sens un rôle important; elle devrait s'occuper de toutes les questions d'importance vitale en matière de commerce international, en particulier de l'élimination des obstacles qui entravent le développement harmonieux de relations commerciales mutuellement profitables entre des pays qui se trouvent à des stades divers de développement et ayant des régimes sociaux différents.

114. Il serait également désirable de créer une organisation universelle du commerce où seraient représentés tous les pays. La nécessité de la création d'une telle organisation s'impose face au besoin croissant de régler de façon systématique, coordonnée et rationnelle les problèmes urgents que soulève le commerce international et de veiller à la mise en œuvre des décisions de la Conférence.

115. Tous les peuples veulent vivre dans la paix et dans l'amitié et jouir des fruits de leur travail, élevant ainsi leur niveau économique et social. Ils voient dans la coexistence pacifique des Etats la seule voie qui puisse ouvrir à l'humanité la perspective réconfortante d'une vie sans guerres.

116. La République socialiste tchécoslovaque a fait de la politique de coexistence et de coopération paci-

^{2/} Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 1, résolution 963 (XXXVI).

fiques la pierre angulaire de ses relations avec les pays dont le régime économique et social est différent du sien. Dans l'esprit de cette politique, elle entreprend, dans ses relations avec les autres Etats comme dans le cadre des organisations internationales et, au premier chef, à l'Organisation des Nations Unies, des mesures pratiques et positives pour approfondir la coopération entre les peuples.

117. Lors de l'application de la politique de coexistence pacifique, il est clair qu'il ne saurait être question de compromis dans le domaine idéologique. Mais nous ne voulons pas que la contradiction entre le socialisme et le capitalisme soit réglée par les armes. Nous sommes persuadés que dans une émulation pacifique la supériorité du socialisme sur le capitalisme s'affirmera certainement.

118. La délégation tchécoslovaque est convaincue que l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle actif pour aider les efforts visant à appliquer intégralement les principes de la coexistence pacifique dans les relations entre les Etats et qu'elle orientera les travaux de ses organes vers le règlement des questions urgentes. Parmi elles, il faut évidemment citer la question de la codification et de la proclamation des principes fondamentaux du droit international qui permettent le maintien de la coexistence pacifique des Etats. Sur proposition de la Tchécoslovaquie, l'Assemblée générale a abordé, dès sa dix-septième session, l'examen de cette question, qui figure également à l'ordre du jour de la présente session.

119. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le monde a connu des transformations profondes qui se sont également traduites dans l'élargissement de la composition de l'Organisation des Nations Unies. Beaucoup de nouveaux Etats, nés à la suite de la dislocation du système colonial, ont été admis à l'Organisation. De même, le nombre des Etats socialistes à l'Organisation des Nations Unies a doublé. L'afflux de nouveaux Membres a donné incontestablement plus de poids à l'Organisation des Nations Unies lors du règlement des importants problèmes internationaux.

120. Il est indispensable que le rapport réel des forces qui existe dans le monde trouve aussi son expression adéquate dans la structure de l'Organisation.

121. Cependant, une position anormale subsiste toujours dans l'Organisation des Nations Unies. C'est à la République populaire de Chine, Membre fondateur de l'Organisation et membre permanent du Conseil de sécurité, que l'on continue de refuser la place qui lui revient. La violation des droits légitimes de la Chine diminue l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et affaiblit son rôle dans le règlement des principaux problèmes d'actualité. L'absence des représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine, qui seuls peuvent représenter ce pays, place l'Organisation des Nations Unies dans une situation telle qu'elle ne peut s'acquitter entièrement de ses tâches. C'est pourquoi la solution d'une question aussi importante que celle du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine ne saurait être différée davantage. Il faut en même temps exclure les représentants de la clique de Tchang Kai-shek, qui n'ont pas leur place à l'Organisation des Nations Unies et qui ne représentent personne.

122. Dans quelques jours, ce sera pour le monde le vingt-cinquième anniversaire d'événements qui sont profondément gravés dans la mémoire de tous les

peuples et en particulier des peuples de Tchécoslovaquie. Je pense au honteux diktat de Munich du 29 septembre 1938. A cette époque, les gouvernements des puissances occidentales, aveuglés par l'anticommunisme, ont refusé de coopérer avec une puissance socialiste — l'Union soviétique — pour assurer la paix. Ils se sont engagés dans la voie des compromis avec les agresseurs fascistes et ont abandonné à Hitler, pour qu'il la démembre, leur alliée la Tchécoslovaquie d'alors. Ils ont voulu faire croire à la Tchécoslovaquie et aux peuples d'Europe que par ce sacrifice ils sauvaient la paix. Mais en réalité ils ont ouvert la voie au fascisme hitlérien pour le déclenchement de la guerre. Ils ont ainsi, pour de nombreux peuples européens, déterminé leur destin — occupation et barbare extermination de 1939 à 1945.

123. Les milieux occidentaux qui cherchent sans cesse à ressusciter la politique de Munich, dirigée contre la coexistence pacifique avec le monde socialiste, oublient souvent cette leçon de l'histoire. Sous le signe de l'anticommunisme, ils nouent dans diverses régions du monde des alliances avec les forces du fascisme et du militarisme. Ils leur font toutes sortes de concessions, ils les consolident et leur fournissent les moyens, les armes et la possibilité de menacer la paix et la sécurité des peuples. En même temps et comme par le passé, ils cherchent à endormir la vigilance des peuples.

124. Cette réédition de la politique de Munich a joué son vilain rôle, en particulier dans la renaissance du militarisme en Allemagne occidentale. Il est significatif que le Gouvernement de Bonn soit, comme chacun le sait, le seul qui n'ait pas renié l'accord de Munich et qui cherche à faire tirer à ses alliés le char de ses desseins de revanche.

125. Si nous rapportons cette leçon de l'histoire, c'est uniquement pour rappeler les graves conséquences que Munich a eues dans le passé et que le retour à la politique de Munich menace d'avoir avant tout pour les peuples des pays dont les gouvernements appliquent et approuvent cette politique.

126. Les peuples de la Tchécoslovaquie, qui furent les premières victimes de Munich, ont une fois pour toutes tiré leurs conclusions de cette amère expérience et se sont garantis contre un renouvellement de ce qui a eu lieu en 1938. Ils ont placé leur liberté et leur indépendance sur le socle de granit du socialisme et les ont consolidées par une alliance indestructible avec l'URSS, qui seule a mené inlassablement la lutte contre Munich, qui, dans les heures les plus difficiles, n'a jamais abandonné nos peuples et qui, par sa victoire historique sur le fascisme, les a sauvés des plans d'extermination des occupants hitlériens.

127. Il y a 20 ans de cela, pendant la seconde guerre mondiale, la Tchécoslovaquie a conclu avec l'Union soviétique un traité d'amitié, d'assistance mutuelle et de coopération pour la période d'après guerre. Grâce à la lutte et aux efforts qui ont uni les peuples tchécoslovaque et soviétique pendant les 20 dernières années, il s'est noué entre eux des relations entièrement nouvelles, empreintes de confiance mutuelle et d'amitié fraternelle et qui peuvent servir comme exemple des relations les meilleures entre Etats.

128. Le peuple tchécoslovaque, en collaboration très étroite avec l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, a obtenu, au cours des 20 dernières années, d'immenses succès dans tous les domaines de la vie. A l'heure actuelle, les tâches qu'il accomplit sont

conformes à la ligne que le Douzième Congrès du Parti communiste tchécoslovaque a fixée et qui consiste à poursuivre l'édification de la société socialiste en Tchécoslovaquie. Sur cette voie, il est guidé par une boussole à laquelle on peut se fier — l'idéologie du socialisme scientifique.

129. Les peuples de la Tchécoslovaquie, comme les peuples de tous les pays du monde, ont besoin, pour réaliser leurs aspirations et pour atteindre leurs objectifs, d'une paix solide et durable.

130. Le Gouvernement tchécoslovaque est convaincu qu'à l'heure actuelle sont réunies les conditions pour que, grâce aux efforts communs de tous les peuples, un pas important soit fait vers le règlement des problèmes internationaux en suspens. C'est pourquoi nous faisons appel à tous ceux auxquels tient à cœur le bonheur futur de l'humanité pour qu'ils ne ménagent aucun effort dans la lutte pour une paix durable, pour la coexistence pacifique et la coopération amicale entre les peuples.

131. A la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation tchécoslovaque entend consacrer à cela tous ses efforts.

132. M. ARAM (Iran) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter très chaleureusement à l'occasion de votre élection, à l'unanimité, à la haute fonction de président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que votre dévouement à la cause des Nations Unies et votre profonde connaissance des travaux de l'Organisation contribueront beaucoup au succès de cette session.

133. La dernière fois que nous nous sommes réunis dans cette salle, il y a un an, l'humanité se trouvait devant une situation très menaçante. Les Nations Unies luttaien désespérément pour mettre fin au drame du Congo lorsque la crise des Caraïbes a failli précipiter le monde vers une guerre thermonucléaire.

134. Aujourd'hui, au moment où la dix-huitième session de l'Assemblée générale se réunit, non seulement ce terrible cauchemar semble éloigné, mais de nouvelles perspectives d'espoir nous rapprochent plus que jamais de la réalisation des idéaux de la Charte.

135. Nous connaissons les événements très importants qui ont influé sur l'avenir de la paix dans le monde depuis la dernière session. Ces événements, dont nous nous réjouissons de tout cœur, ont imposé de plus grandes responsabilités aux Nations Unies et ils donnent une importance particulière à la présente session de l'Assemblée générale.

136. Le traité interdisant les essais d'armes nucléaires, signé à Moscou le 5 août 1963, a été considéré à juste titre par les peuples du monde comme faisant une percée dans la guerre froide et promettant une ère nouvelle pour les relations internationales.

137. Bien que ce traité n'ait pas d'effet direct sur la question du désarmement et qu'il n'interdise pas les essais nucléaires sous terre, l'accord conclu est cependant très important. Il marque la fin de neuf années angoissantes d'efforts pour mettre les essais nucléaires hors la loi. Il aura pour effet de décourager la course aux armements nucléaires, d'empêcher la prolifération des armes atomiques et d'arrêter la contamination de l'atmosphère qui résulterait d'essais massifs d'armes nucléaires.

138. Aussi important que soit ce traité, nous pensons que ce qui compte surtout c'est ce qu'il permet d'augmenter. Nous estimons que ce traité a une portée et une signification qui vont bien au-delà de ses termes précis. L'Iran a compris aussitôt l'importance de ce traité et s'est empressé d'annoncer immédiatement son soutien en sa faveur.

139. Avoir entendu le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Kennedy (1209ème séance), et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko (1208ème séance), parler devant l'Assemblée de l'interdiction des essais nucléaires non pas comme d'une fin en soi, mais comme du prélude à une détente générale entre l'Est et l'Ouest nous a donné une nouvelle assurance que l'on continuera à chercher les voies de la paix.

140. Un autre événement encourageant de ces derniers mois est l'établissement d'une ligne téléphonique directe entre Moscou et Washington, destinée à réduire les risques de guerre par accident.

141. L'accord limité qui a été conclu sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique¹⁰ correspond aussi à une tendance encourageante qui résulte de l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest. On peut raisonnablement espérer que la présente session de l'Assemblée offrira une base plus large pour la coopération internationale dans ce domaine.

142. On peut espérer que ces mesures créeront une atmosphère favorable à une réduction des armements qui permettra d'atteindre enfin cet objectif si longtemps désiré qu'est le désarmement général et complet.

143. Lorsqu'on examine ce qui s'est passé pendant la période qui s'est écoulée depuis la dix-septième session de l'Assemblée, on ne peut manquer de noter l'amélioration considérable de la situation au Congo. Nous lisons dans l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général:

"L'ingérence militaire de l'extérieur a pris fin, l'intégrité territoriale du pays est assurée et, d'une manière générale, l'ordre public a été rétabli et est maintenu..." [A/5501/Add.1, section 1.]

Ce sont là des résultats importants. Nous adressons tous nos vœux aux Congolais pour qu'ils mènent à bien leur tâche actuelle qui est d'établir les fondations d'un Congo viable et prospère.

144. Ce qui a été réalisé au Congo est dû, dans une grande mesure, au dévouement et à la clairvoyance du Secrétaire général. U Thant a pris la responsabilité de l'Opération des Nations Unies au Congo à un moment critique. Il a cependant su la diriger avec succès.

145. L'Iran est heureux d'avoir participé à cette entreprise. Outre notre contribution financière, nous avons répondu sans hésiter à l'appel du Commandement des Nations Unies en mettant à sa disposition des unités militaires et du personnel militaire pour aider à accomplir l'unification du pays.

146. L'Opération des Nations Unies au Congo a cependant donné naissance à de graves complications. La mauvaise volonté manifestée par certains pour s'acquitter des obligations financières résultant des opérations de maintien de la paix entreprises par l'Organisation des Nations Unies est liée à la conception que des Etats Membres ont de l'Organisation. Doit-elle

¹⁰/ Premier mémorandum d'entente sur l'application de l'accord bilatéral en matière spatiale du 8 juin 1962 [voir A/5482].

être simplement une académie dont on se sert exclusivement pour assurer le succès d'objectifs nationaux ou doit-elle être une organisation capable de redresser les torts et de maintenir l'ordre public? On peut espérer que la réponse de l'Assemblée à cette question pressante sera telle qu'elle permettra à l'Organisation d'être un instrument dynamique de maintien de la paix.

147. On constate aujourd'hui une tendance croissante à faire de l'Organisation des Nations Unies un médiateur, un instrument de paix et le garant des traités. Ce large intérêt qu'on manifeste à l'Organisation et le rôle essentiel qu'on lui demande de jouer font qu'il est urgent non seulement de résoudre rapidement la crise financière actuelle, mais aussi de trouver le moyen de donner une base bien organisée et permanente à son appareil de maintien de la paix. Je pense surtout à l'idée exposée par le Premier Ministre du Canada, M. Pearson, dans la déclaration constructive qu'il a faite devant l'Assemblée le 19 septembre 1963 (1208ème séance). A l'approche du vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il est grand temps, je crois, de songer sérieusement à l'établissement d'une force permanente de police internationale. Mon pays promet de coopérer à cet effet.

148. Le règlement de la question de l'Irian occidental, dont les bases avaient été établies l'année précédente, a été mené à bien en mai 1963. Cette opération peut être considérée comme un nouveau triomphe du concept du règlement des différends à l'amiable et peut figurer dans les annales de la coopération internationale comme la première tentative de créer ce que j'appellerai un gouvernement supranational.

149. L'Iran a joué avec plaisir un rôle dans cette opération en mettant à la disposition de l'Organisation un de ses diplomates les plus qualifiés, M. Abdoh, qui, en tant qu'administrateur nommé par l'Organisation, a mérité les éloges du Secrétaire général et des parties intéressées.

150. Dans le même ordre d'idées et en rappelant l'intérêt que nous avons manifesté pour l'avenir du Rwanda et du Burundi quand ils se préparaient à l'indépendance, j'indiquerai que l'Iran a accordé une assistance au Gouvernement du Burundi pour la formation de ses cadres militaires. Nous sommes heureux que notre modeste contribution ait été appréciée par les autorités compétentes.

151. Quant aux problèmes résultant de la désintégration du système colonial, il est regrettable qu'en dépit du mouvement inévitable et irréversible de l'histoire pour la libération des anciens peuples coloniaux d'Afrique, mouvement qui a reçu l'appui unanime des nations démocratiques du monde entier, il y ait encore certains pays qui ne tiennent aucun compte de l'opinion mondiale et tentent désespérément d'endiguer la vague de liberté et cherchent à s'opposer aux aspirations légitimes des peuples coloniaux. La politique du Gouvernement portugais à l'égard de ses possessions africaines en est un exemple. Notre désir sincère est que le Gouvernement portugais réponde sans délai aux instances de l'opinion publique mondiale et qu'il suive la voie que d'anciennes grandes puissances coloniales comme le Royaume-Uni et la France ont adoptée avec sagesse et succès.

152. L'histoire prouve d'une manière de plus en plus convaincante que c'est seulement grâce à une compréhension intelligente de la nature des problèmes coloniaux qu'il est possible de combiner une conception

éclairée de l'intérêt national avec les aspirations légitimes des peuples coloniaux à la liberté et à l'indépendance. Le monde entier est impatient de voir s'ouvrir les négociations attendues depuis longtemps entre le Portugal et les véritables représentants de ses possessions africaines, avant que de nouvelles violences et effusions de sang aient supprimé toute possibilité d'aboutir à un règlement juste et pacifique de la question.

153. De même, le gouvernement et le peuple iraniens regrettent profondément que la République sud-africaine ait adopté une attitude de défi dans les nombreuses résolutions et recommandations de l'Assemblée générale sur la politique inhumaine d'apartheid et le problème du territoire sous mandat du Sud-Ouest africain.

154. Tant sur ce problème que sur les autres questions coloniales, l'Iran, qui est membre du Comité spécial des Vingt-Quatre, maintiendra avec fermeté son appui à la cause de l'émancipation et de la libération de tous les peuples soumis à une domination coloniale ou néo-coloniale.

155. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je parlerai maintenant de certains faits récents en Iran. Je n'ai pas l'intention de faire simplement valoir devant l'Assemblée nos récentes réalisations nationales, mais je voudrais souligner comment mon gouvernement a eu pour politique de chercher à se conformer aux grands courants de pensée et d'action qui se dégagent des diverses propositions, déclarations et conventions des Nations Unies concernant le bien-être social et la prospérité économique ainsi que le statut politique des peuples en général. Je pense aussi aux recommandations qui figurent dans les propositions du Secrétaire général relatives à la Décennie des Nations Unies pour le développement.

156. Les changements radicaux qui s'opèrent actuellement en Iran d'une manière pacifique et transforment les fondements mêmes de notre société et tout le mode de vie dans tout le pays sont des changements qui, dans l'histoire de certaines autres nations, ont constitué de véritables révolutions invariablement accompagnées de soulèvements et d'effusions de sang. En vérité, ces profonds changements sociaux, politiques et économiques ont été opérés dans le cadre du programme en six points du Shahanshah, programme approuvé chaleureusement par l'écrasante majorité de la nation et qu'on a appelé à juste titre "la révolution du Shah et du peuple".

157. Des années de tâtonnements et le développement de la pensée et de l'expérience à la fois nous ont amenés à conclure que des changements dans les institutions et les structures sont les conditions préalables à l'application de tout programme de progrès économique destiné à nous permettre de suivre les nations plus avancées.

158. Nous avons entrepris ces réformes guidés par la conviction qu'aucun progrès véritable ne peut être réalisé dans une structure sociale et économique dont la grande caractéristique est un extraordinaire gaspillage d'énergie productrice et qui maintient une partie très substantielle des ressources humaines et naturelles à l'écart de la production.

159. Nous en sommes donc arrivés à conclure que la clef du problème essentiel posé par la nécessité de sortir du terrible cercle vicieux bien connu de la misère et du sous-développement ne se trouve pas dans des réformes conventionnelles à appliquer dans

le cadre de l'ancienne structure, mais qu'il faut frapper au cœur même du problème, briser une fois pour toutes la structure semi-féodale, libérer l'immense réservoir d'énergie humaine et de ressources naturelles, et les employer pleinement dans le processus de développement.

160. Les points principaux de ces changements révolutionnaires du programme en six points sont la réforme agraire, la création d'une armée de l'enseignement et l'institution d'un plan permettant à la plupart des travailleurs de notre pays de recevoir une part des bénéfices nets des entreprises industrielles dans lesquelles ils travaillent.

161. La réforme agraire, en s'attaquant au cœur même des relations archaïques et injustes qui existaient entre le propriétaire et le paysan et en limitant la superficie des propriétés, a accordé à environ 15 millions d'Iraniens le droit légitime de propriété sur les terres qu'ils cultivent à la sueur de leur front depuis des siècles. Ainsi, en un an à peu près, non moins des deux tiers de tous les habitants de notre pays ont été libérés de liens qui ressemblaient à ceux du servage.

162. La loi sur l'armée de l'enseignement prévoit l'emploi des services des conscrits qui ont reçu une certaine instruction; elle a permis d'accélérer notre campagne contre l'analphabétisme et a facilité la mise en œuvre d'un système d'éducation nationale obligatoire. D'après ce plan, les diplômés des écoles secondaires, au lieu de faire leur service militaire dans des casernes, sont chargés des fonctions d'instituteur et envoyés dans les régions rurales pour combattre l'analphabétisme et apporter ainsi l'enseignement primaire gratuit dans des parties reculées du pays.

163. La loi qui accorde aux travailleurs 20 pour 100 des bénéfices nets des entreprises industrielles dans lesquelles ils travaillent est une innovation unique qui assure à la population laborieuse du pays une répartition plus équitable du revenu national.

164. Ces changements révolutionnaires auraient cependant été incomplets si l'on avait fermé les yeux sur les obstacles traditionnels qui empêchaient la femme iranienne de participer à la vie sociale et politique du pays. La décision du Shah d'accorder l'électorat et l'égalité des droits à la femme iranienne, mesure qui est sans précédent dans les 25 siècles de notre histoire et qui a été prise courageusement malgré une opposition puissante, a remédié à ce triste état de choses et accordé à la moitié de notre population les libertés fondamentales.

165. Tels sont les changements radicaux qui s'opèrent actuellement en Iran et que l'histoire pourra certainement appeler l'effort suprême et résolu d'un peuple pour accéder à une vie meilleure.

166. En ce qui concerne la planification et l'exécution des programmes économiques, nous entrons maintenant dans une phase plus active et mon gouvernement s'est réjoui de la façon dont les institutions internationales ont répondu aux demandes d'assistance financière.

167. Mon gouvernement apprécie la contribution des Nations Unies au progrès économique des pays en voie de développement. Les services consultatifs accordés par les programmes d'assistance technique nous sont précieux et nous sommes heureux des acti-

vités de préinvestissement entreprises en Iran par le Fonds spécial.

168. Quant à notre politique à l'égard des pays voisins, nous n'avons jamais manqué de respecter les principes de la Charte et de maintenir des relations amicales avec tous nos voisins.

169. Nous sommes heureux qu'après 18 mois de négociations les efforts personnels et les bons offices de notre souverain aient contribué à assurer le rétablissement de relations diplomatiques normales entre l'Afghanistan et le Pakistan, ces deux pays frères qui sont nos voisins. Nous sommes certains que leurs bonnes relations futures seront un facteur très important du maintien de la stabilité et de la paix dans notre région.

170. Un nouveau chapitre de l'histoire de nos relations avec l'Union soviétique, fondé sur un esprit de bonne volonté, d'égalité et de respect mutuel, a été entamé au cours de l'année passée. Ce changement, dont nos deux pays se félicitent sincèrement et qui sera appliqué sans préjudice de nos autres engagements internationaux, porte déjà des fruits prometteurs sous la forme d'une participation commune à des projets économiques bilatéraux, avec égalité de profit pour les deux pays. Nous sommes convaincus que ce nouvel esprit d'amitié dans nos relations sera à l'origine d'une plus grande stabilité dans notre région.

171. En terminant mes observations, je me permettrai de rappeler à mes collègues que l'Organisation fêtera son vingtième anniversaire dans deux ans.

172. Cette organisation mondiale, née il y a 18 ans, par une ironie de l'histoire, dans une atmosphère encore assombrie par l'ombre du nuage d'Hiroshima et qui incarnait les espoirs de paix de l'humanité, a survécu aux pronostics pessimistes de beaucoup et elle a même donné, lors de certaines de ses plus dangereuses crises de croissance, des signes d'une vitalité exceptionnelle. Bien que la nature même de sa structure l'ait empêchée d'être autre chose que le reflet, en quelque sorte, d'un monde déchiré et divisé, elle a aidé les forces antagonistes à agir l'une sur l'autre non au détriment de la paix, mais dans l'esprit constructif de la Charte.

173. Même si l'on ne devait porter à l'actif de l'Organisation que le rôle qu'elle a joué dans l'émancipation de millions d'hommes antérieurement sous domination coloniale ou l'action continue et persistante par laquelle elle a infusé l'idée de paix dans l'esprit des hommes, elle devrait en être félicitée.

174. Ainsi, l'atmosphère des relations internationales s'étant améliorée, peut-on se demander si le moment n'est pas venu de déployer un effort encore plus grand afin de faire du vingtième anniversaire de l'Organisation une grande date dans l'histoire de l'humanité.

175. Nous pensons que les circonstances actuelles justifient et même exigent un tel effort de notre part à tous afin de préparer, pendant les deux prochaines années, le début d'une ère qui ne soit pas de simple coexistence, mais qui soit une ère de véritable coopération internationale et d'amitié durable. Nous sommes convaincus que, si nous entreprenons cet effort avec la clairvoyance voulue et le sens de nos responsabilités envers les nombreux millions d'hommes que nous représentons ici, il n'y aura pas de barrières que nous ne puissions franchir, pas d'obs-

tales que nous ne puissions surmonter dans notre tentative pour appliquer les idéaux de la Charte et résoudre tous les problèmes en suspens, y compris celui du désarmement général et complet.

176. J'exprime l'espoir que cet esprit régnera pendant les délibérations de cette dix-huitième session de l'Assemblée générale. Je puis vous assurer que ma délégation ne manquera pas d'apporter son entière coopération à toute entreprise tendant à nous rapprocher de ces hauts objectifs.

177. M. POPOVIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de la délégation yougoslave et en mon nom personnel, nos félicitations sincères à l'occasion de votre élection, à l'unanimité, à la haute charge de Président de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que la dix-huitième session de l'Assemblée générale, que vous allez présider, produira des résultats fructueux et constructifs pour ce qui est de maintenir la paix mondiale et de favoriser la coopération internationale.

178. Cette année, l'Assemblée générale se réunit dans des conditions particulières qui donnent à sa session une signification spéciale et qui ouvrent des perspectives nouvelles, mais qui nous chargent en même temps d'une lourde responsabilité. Nous sommes appelés à apporter la plus grande contribution possible à une nouvelle évolution positive des relations internationales, contribution que les peuples du monde sont en droit d'attendre de l'Organisation.

179. Bien que de nombreux problèmes restent encore sans solution, nous avons des motifs d'envisager l'avenir avec plus d'espoir, car, après les heures extrêmement périlleuses que l'humanité a traversées à l'automne dernier, lors de la crise des Caraïbes, les relations internationales ont commencé à montrer des signes d'une amélioration qui ouvre la voie à une façon plus souple et plus réaliste de traiter certains des grands problèmes mondiaux. Cela s'est traduit par la conclusion de l'Accord de Moscou en date du 5 août 1963 sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Nous nous sommes félicités vivement de cet accord, qui rend possibles d'autres mesures positives vers le désarmement général et complet. En concluant cet accord, les grandes puissances ont pris sur elles l'obligation de faire du maintien de la paix et de la recherche d'une entente leur principal souci dans l'avenir et le guide de leur politique étrangère.

180. Nous nous félicitons des assurances données en ce sens tant lors de la signature de l'Accord de Moscou qu'à la présente session.

181. Nous sommes très heureux de voir que les relations entre l'Est et l'Ouest évoluent d'une façon plus satisfaisante et que des perspectives plus larges de détente apparaissent dans les relations internationales et en ce qui concerne le désarmement. Nous avons toujours été favorables à une telle évolution. Nous considérons donc la présente amélioration des relations internationales comme notre propre succès aussi bien que comme un succès général et nous y voyons la justification de la politique que nous avons suivie constamment. Nous avons toujours préconisé la négociation et la politique de coexistence, en paroles et en actes, comme étant la seule politique réaliste et le seul moyen valable de sortir de l'impasse dans

laquelle la guerre froide et la course aux armements ont conduit le monde.

182. Cette tendance positive des relations internationales résulte de ce que, de part et d'autre, on a acquis la conviction que la guerre n'est pas inévitable. Cette conviction résulte du fait qu'on se rend compte de plus en plus de la nécessité d'accepter le monde tel qu'il est, dans un mouvement vers l'avant, et non tel que certains voudraient qu'il soit. Elle résulte aussi de l'opinion maintenant généralement admise, semble-t-il, que les gouvernements responsables appliquent dans la pratique et dans un esprit réaliste une politique de coexistence pacifique.

183. Le monde entier, épris de paix, se félicite du sens croissant des responsabilités dont les dirigeants des grandes puissances font preuve, ce qui se reflète dans leur détermination de rester constamment en contact afin d'échanger leurs vues et de chercher à résoudre les problèmes internationaux. Comme nous l'avons toujours fait, nous resterons prêts à appuyer toute nouvelle initiative pouvant contribuer à la détente internationale et à la solution des questions controversées. Cette évolution vers de meilleures relations internationales est le résultat d'une lutte persévérante des forces pacifiques du monde et la preuve de leur influence croissante. Un rôle extrêmement important est joué en ce sens par les nouveaux pays indépendants et les pays en voie de développement, qui, comme le président Tito l'a remarqué récemment, "par la nature même de leur situation et de leurs intérêts, sont du côté de ceux qui luttent pour la paix et en faveur d'une politique de coexistence pacifique". Les relations internationales prennent maintenant, croyons-nous, le cours indiqué à Bandoung, à Belgrade et au Caire, et préconisé avec grande force à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains réunie à Addis-Abéba en mai 1963. Dans sa charte et dans d'autres documents, la Conférence d'Addis-Abéba a réaffirmé le rôle de l'Afrique dans le monde d'aujourd'hui. Elle a fait ressortir aussi l'acceptation générale de la politique de non-alignement et la nécessité d'une activité accrue des pays africains dans la lutte pour le renforcement de la paix et le triomphe de la politique de coexistence pacifique. La Conférence a mis en évidence les conditions nouvelles du monde d'aujourd'hui et la nécessité impérieuse, pour les pays non africains, de développer leurs relations avec la nouvelle Afrique dans une meilleure compréhension de ses problèmes et de ses aspirations.

184. Les activités de plus en plus fructueuses de l'Organisation dans tous les domaines de la vie internationale ont contribué beaucoup à ces heureuses tendances, qui, bien entendu, sont entièrement conformes aux buts et aux principes de la Charte. En disant cela, je pense aussi aux nombreuses initiatives utiles que notre éminent Secrétaire général a prises.

185. Mon pays approuve et appuie sans réserve toutes ces nouvelles tendances favorables dans les relations internationales et la solution des problèmes internationaux.

186. L'ère atomique, il ne devrait plus y avoir aucun doute sur ce point, exige un changement des fondements mêmes sur lesquels les relations internationales reposaient jusqu'à présent. En raison de ce fait, de nombreux pays, quelles que soient leurs différences, parviennent à des opinions semblables ou même identiques sur les grands problèmes inter-

nationaux. Cela confirme que la paix et la prospérité des nations sont inséparables. Cela prouve quelles sont les aspirations communes de toute l'humanité.

187. Cependant, nous ne pouvons pas nous contenter de noter simplement qu'il y a un progrès dans le monde. Si l'on reconnaît en plus que la guerre a perdu tout sens dans les conditions présentes, si l'ère atomique transforme inévitablement nos vues sur les relations sociales et internationales, il devient absolument nécessaire de s'efforcer d'atteindre rapidement un accord sur le désarmement général et complet, d'assurer le règlement de tous les différends par la négociation, d'en finir avec le colonialisme sous tous ses aspects, de garantir le respect de l'indépendance et le développement libre et sans entrave de tous les pays et de tous les peuples, et de rendre possible une solution rapide des grands problèmes économiques et sociaux du monde.

188. Tels sont, à notre avis, les moyens pratiques d'assurer une paix durable et le progrès pour tous, et les conditions dans lesquelles on peut le faire. Guidée par les principes fondamentaux de sa politique, la République fédérative socialiste de Yougoslavie a toujours adopté et continuera d'adopter une attitude positive et résolue devant ces impératifs.

189. Nous n'avons pas, bien entendu, l'illusion que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes, que tous les obstacles ont été supprimés, que toutes les difficultés ont été surmontées et que tous les facteurs négatifs ont cessé d'agir. Au contraire, ces facteurs négatifs sont toujours présents et ne se font que trop sentir. Il existe toujours une opposition déclarée aux tendances favorables actuelles. On cherche encore trop à déformer, à interpréter de façon fausse ou même à refuser de comprendre le sens et le but de ces tendances, à les vider de leur substance. Il y a trop de traces encore des attitudes et des influences d'antan. Les foyers de conflit et les sources de tension n'ont pas encore été supprimés, les éléments de force et de pression n'ont pas été éliminés. Par conséquent, il est essentiel d'isoler et de paralyser les forces qui s'opposent aux tendances favorables actuelles, les partisans de la guerre froide et de la politique de force, où qu'ils se trouvent et quels que soient les prétextes qu'ils invoquent pour la défense de leur attitude.

190. Tout cela montre qu'il est indispensable de faire un effort encore plus résolu pour veiller à ce que l'évolution actuelle non seulement se poursuive, mais gagne en étendue et en profondeur, de façon à porter sur de plus grands secteurs des relations internationales et à entraîner l'adhésion de plus en plus de pays, de tous les pays et de toutes les forces qui peuvent et qui veulent aider dans le sens de cette évolution. On attend de nous que nous agissions maintenant, ici où nous sommes représentés sur un pied d'égalité et où nous avons tous la possibilité et la responsabilité d'agir. Nous n'avons pas de motif, nous n'avons pas le droit de nous désintéresser d'une évolution que nous avons tout fait pour promouvoir. Nous ne devons pas non plus, sous prétexte de non-ingérence, laisser les événements suivre leur cours. La situation n'évoluera de façon satisfaisante que si nous nous unissons pour y consacrer tous nos efforts et travaillons tous dans la même direction. Ce qu'on attend de nous, c'est non seulement de donner notre appui constructif et résolu aux tendances positives actuelles, mais c'est aussi d'indiquer la direction dans laquelle elles doivent évoluer. Ainsi, en trouvant des

solutions aux nombreux problèmes politiques, économiques, sociaux et autres qui se posent aujourd'hui à la communauté mondiale, et dont beaucoup figurent à notre ordre du jour, nous créerons les conditions d'une paix durable fondée sur la liberté, l'indépendance et l'égalité de tous les peuples et de tous les pays.

191. Il est devenu indispensable aujourd'hui de mettre fin à la course aux armements, insensée et terriblement dangereuse, dans laquelle les pays très développés engloutissent des ressources financières énormes. Appliquées à des fins plus utiles, ces ressources, étant donné le niveau élevé atteint par la science et la technique, pourraient permettre à l'humanité d'arriver rapidement au bien-être et à la prospérité. Il ne peut y avoir de paix durable et le monde ne peut être délivré de la menace d'un recours à la force tant que les relations internationales reposeront sur les armes et sur la peur. Il faut donc faire les plus grands efforts pour créer progressivement les conditions d'un désarmement général et complet.

192. Après tant d'années de discussions infructueuses, un progrès tangible a enfin été fait dans le domaine du désarmement. On a conclu un accord sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Cet accord, malgré ses limitations qu'on a déjà soulignées suffisamment et que nul ne nie d'ailleurs, est un pas, un premier pas dans le domaine du désarmement. Il ne libère pas seulement l'humanité des effets nuisibles, présents et futurs des rayonnements atomiques, il met aussi un frein à la course nucléaire, dans une certaine mesure au moins et dans certains de ses aspects. Nous considérons l'accord de Moscou comme la première étape d'un processus qui, conjointement avec la solution d'autres problèmes internationaux, comprendra graduellement des mesures de désarmement de plus en plus concrètes et substantielles, et conduira à l'objectif fondamental: le désarmement général et complet. C'est en tant que partie de ce processus et à la lumière de ces perspectives que l'accord de Moscou revêt sa signification complète.

193. Nous estimons que, pour créer un climat de confiance et pour améliorer les relations internationales, il est possible et même nécessaire d'adopter toute une série d'autres mesures qui permettraient de diminuer les tensions et d'écarter le danger de la guerre, tout en rendant possibles de nouveaux progrès dans le domaine vaste et complexe du désarmement.

194. Il est évidemment tout naturel de commencer par les mesures dont il semble dès maintenant qu'elles sont les plus praticables et que les intéressés sont le plus disposés à accepter. Il est essentiel cependant de ne pas s'en tenir là, mais de veiller à ce que le processus se poursuive sans interruption, en tenant dûment compte, certes, qu'il est réaliste, utile et possible de faire. Il ne faut pas oublier non plus que, dans ce contexte, le réalisme est quelque chose de dynamique et non de statique. Ce qui semble non réaliste aujourd'hui peut fort bien, ultérieurement, devenir accessible et même paraître modeste. Plus tard, en effet, et en grande partie grâce aux mesures de désarmement qui, nous l'espérons, auront été prises, d'autres mesures plus substantielles deviendront possibles. Les mesures de désarmement qu'il y a lieu d'envisager sont généralement bien connues. Elles ont été discutées au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement à Genève, dans le cadre de l'Accord de Moscou, et ici aussi dans la discussion générale. Pour notre part, nous n'avons pas d'idées

préconçues et arrêtées et nous sommes encore moins enclins à recommander un ordre de priorité rigide.

195. Il est indispensable, à notre avis, de continuer inlassablement à créer et à renforcer la confiance nécessaire et d'avancer sur la voie du désarmement général et complet. L'Accord de Moscou devrait être adopté universellement. Il devrait être complété par l'addition de l'interdiction des essais nucléaires souterrains, interdiction qui est aussi indispensable qu'elle est pratiquement réalisable. Il faut prendre des mesures pour freiner la course aux armements nucléaires sur ce qu'on pourrait appeler le "plan horizontal". En d'autres termes, il faut prendre des mesures pour empêcher la diffusion des armes nucléaires et pour créer des zones dénucléarisées. Cela n'implique pas, bien entendu, le maintien d'un monopole nucléaire, mais tend au contraire à créer des conditions qui en permettent l'abolition. Ces mesures, telles que nous les comprenons, ne sont pas seulement et pas essentiellement destinées à empêcher la diffusion des armes atomiques dans les régions où il n'y en a pas encore, bien que cette question soit évidemment de la plus haute importance dans les circonstances actuelles. Elles ont aussi pour but de rétrécir la zone où ces armes existent déjà, en vue de parvenir à leur élimination totale. Loin de s'exclure l'un l'autre, les deux aspects de ce problème sont en fait complémentaires. C'est pour cette raison que la Yougoslavie appuie les propositions qui ont été faites pour la création de zones dénucléarisées en Afrique et en Amérique latine et les propositions tendant à la "dénucléarisation" de certaines régions particulièrement névralgiques de l'Europe et notamment de l'Europe centrale. La "dénucléarisation" de cette partie de l'Europe, jointe au désengagement, pourrait contribuer de façon substantielle aux solutions politiques sans lesquelles cette région ne pourra pas revenir à une situation véritablement normale. Ce n'est pas tout. A côté ou à la suite de cette "dénucléarisation horizontale", qui serait en elle-même de la plus haute importance pour la consolidation de la paix, il faudrait s'efforcer de parvenir à une "dénucléarisation verticale" qui porterait à la fois sur la production et sur les stocks d'armes nucléaires, ainsi que sur les moyens de livraison. La "dénucléarisation", telle que nous la comprenons, serait donc un processus unique et complet. Elle ferait partie du processus général de désarmement et conduirait à la "dénucléarisation" des puissances nucléaires elles-mêmes.

196. Des mesures tendant à réduire les budgets militaires, les armements de type classique et les forces armées nous paraissent à tous égards appropriées et réalistes. Il existe évidemment d'autres mesures concrètes et même plus substantielles dont l'adoption aurait le plein appui de l'Assemblée. De telles mesures permettraient aussi de réduire de façon importante puis d'éliminer complètement les moyens de livraison des armes nucléaires, de mettre un terme à la production de ces armes, de réduire les stocks existants et d'éliminer les armes elles-mêmes, de prendre diverses décisions dans le domaine des armements de type classique, etc. Elles devraient comprendre des mesures destinées à empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique. En appuyant de telles mesures, l'Assemblée contribuerait au déroulement du processus général dont elles font partie et dont elles sont une des forces motrices et qui devrait conduire au désarmement général et complet. Nous avons le droit de compter que, dans une atmosphère

rendue plus favorable par la conclusion de l'accord de Moscou et compte tenu des conclusions énoncées ici, le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement traitera désormais avec plus de succès de ces mesures, des autres mesures possibles et de l'ensemble du problème du désarmement.

197. La présente session devrait contribuer aussi à la solution de divers problèmes liés à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Nous avons noté avec satisfaction les résultats obtenus jusqu'à présent et les perspectives immédiates dans le domaine de la coopération scientifique et technique pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. A notre avis, ce genre de coopération devrait s'étendre à d'autres activités scientifiques. Cependant, il faut constater que le climat actuel ne s'est pas reflété dans les négociations sur les normes juridiques qui doivent régir les divers aspects de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Etant donné qu'un large accord se fait sur le fond de ces normes et compte tenu de la nécessité de les adopter le plus tôt possible, l'Assemblée générale devrait, à notre avis, s'efforcer plus activement d'aboutir à des solutions satisfaisantes.

198. Avant de passer à d'autres problèmes, je dois souligner une fois de plus qu'au moment où nous concentrons nos efforts vers la solution du problème du désarmement nous devons continuer aussi à chercher et à adopter des mesures destinées à éliminer graduellement les sources éventuelles de conflit et à prévenir l'apparition de nouveaux dangers. En ce sens, les efforts entrepris pour concrétiser l'idée d'un pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et les Etats parties au traité de Varsovie, de même que d'autres initiatives semblables, devraient être bien accueillis et recevoir l'appui qu'ils méritent.

199. L'importance, dans la situation actuelle, du problème du désarmement et de tout l'ensemble des relations entre les puissances nucléaires ne réduit en aucune façon l'importance des autres grandes questions inscrites à notre ordre du jour, et on peut même dire qu'elle l'accroît. Je pense ici surtout au problème du colonialisme et à celui du développement économique.

200. Les efforts déployés pour résoudre ces problèmes font partie intégrante de la lutte générale entreprise pour maintenir et renforcer la paix. La détente intervenue dans le monde rend plus facile la solution de ces problèmes. Inversement, les solutions positives apportées à ces problèmes ont une influence favorable sur le domaine plus vaste des relations internationales.

201. Opposer ces problèmes à d'autres, faire dépendre leur solution de celle d'autres problèmes "plus importants" ou négliger les premiers "au profit" des derniers ne nous mènera nulle part. Une telle attitude empêcherait tout progrès vers la solution de l'un ou de l'autre groupe de problèmes et ne contribuerait certainement pas à rendre fructueuse la lutte entreprise en faveur de la paix et de la coopération internationale sur la base de l'égalité.

202. Le problème de l'élimination immédiate des vestiges du colonialisme en Afrique et ailleurs est un de ceux qui touchent directement à la paix et la sécurité internationales. Il n'est donc que naturel que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité

s'en occupent. La présente session de l'Assemblée générale devra donc traiter le problème du colonialisme avec énergie et uniquement du point de vue de son élimination immédiate et totale. Sinon, l'Assemblée ne répondra pas aux espérances des millions de personnes qui vivent encore sous la domination coloniale.

203. La situation dans les territoires sous domination portugaise, qui a été examinée récemment par le Conseil de sécurité, démontre de la façon la plus frappante combien ce système, depuis longtemps périmé, est devenu insoutenable et dangereux. Le cas de la Rhodésie du Sud, où plusieurs millions d'habitants sont livrés à la merci de la minorité blanche, n'est pas moins dangereux, bien que ses répercussions immédiates ne soient peut-être pas aussi apparentes.

204. L'opposition des puissances coloniales aux légitimes aspirations des peuples qui vivent encore dans les colonies et l'odieuse politique d'apartheid de la République sud-africaine sont contre l'évolution historique et sont un défi à la conscience de l'humanité. Elles sont une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Elles constituent aussi une menace directe et extrêmement dangereuse à la paix et à la sécurité internationales. Il est donc urgent que l'Organisation prenne des mesures énergiques. Ces mesures, cela va sans dire, auront l'appui le plus complet et le plus ferme de la délégation yougoslave.

205. Nous estimons aussi que, dans le cadre des efforts généraux destinés à mettre fin aux relations qui découlaient et qui découlent encore du colonialisme, l'Assemblée générale doit adopter sans retard à sa présente session la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. A notre avis, cette déclaration devra énoncer clairement l'obligation de tous les Etats de prendre des mesures précises à cette fin. Elle devra être suivie rapidement de l'adoption d'une convention proscrivant toute discrimination de ce genre et donnant force de loi aux obligations morales énoncées dans la Déclaration.

206. La pratique de l'inégalité et de la discrimination dans les relations internationales économiques et commerciales se poursuit et même s'intensifie. Cette pratique est également une cause d'instabilité dans le domaine plus vaste des relations internationales. Les contradictions de cette époque de transition se reflètent notamment dans le fait que parallèlement aux progrès effectués pour résoudre les problèmes politiques mondiaux et pour libérer les peuples il y a une aggravation inquiétante du déséquilibre dans le degré de développement, la puissance économique et la richesse de certains peuples et de certains pays. C'est là une situation que ressentent particulièrement les nouveaux pays indépendants et les pays en voie de développement. Dans leurs efforts pour accélérer leur développement économique et social et pour accroître leurs forces productives, ces pays se heurtent à un manque de compréhension et à des difficultés suscitées par de nombreux pays très industrialisés et par leurs organisations économiques fermées. Le développement des forces productives dans le monde est tel que les relations économiques qui existent entre les pays développés et les pays sous-développés et la création de groupements économiques fermés des pays très

développés empêchent d'une façon alarmante le développement normal de ces forces productives. D'une part, elles élargissent l'écart entre les pays développés et les pays sous-développés, ce qui crée des sources de complications politiques internationales. Cette pratique dangereuse met en danger l'indépendance de ces pays, oppose nation à nation et, par là, sape le fondement même de la communauté mondiale et de la paix. D'autre part, dans plusieurs pays développés, des éléments commencent à s'accumuler qui conduisent à la crise, à la récession et font obstacle à un développement plus rapide des forces productives dans ces pays eux-mêmes.

207. Il est donc de l'intérêt général d'inscrire les problèmes des pays développés et sous-développés à l'ordre du jour, car ce sont des problèmes d'importance capitale pour le développement futur de tous.

208. L'éradication du colonialisme et l'émancipation politique sur le plan international entraînent naturellement des revendications tendant à l'abolition de l'inégalité et des monopoles dans l'économie mondiale et le commerce international.

209. Pour ces raisons, un des aspects permanents et essentiels de la politique étrangère et des activités internationales de la Yougoslavie réside dans les efforts entrepris par ce pays pour accélérer le développement économique des pays en voie de développement.

210. Cela explique pourquoi nous avons pris notre place parmi les promoteurs et les initiateurs d'une Conférence économique mondiale sur le commerce et le développement. L'idée d'une telle conférence a été mise en avant aux réunions historiques des pays non alignés et des pays en voie de développement qui se sont tenues à Belgrade et au Caire. L'objectif de la Conférence, qui doit être réunie sous les auspices des Nations Unies, est de faire ressortir les principes de relations d'égalité dans l'économie mondiale, d'adopter un programme de mesures internationales d'ordre pratique et de prendre les mesures nécessaires pour préparer et permettre de nouvelles relations dans le domaine de la coopération mondiale sur le plan économique et commercial.

211. Bien que la Conférence ait pour tâche essentielle de favoriser le progrès des pays en voie de développement, cela ne signifie pas que ses objectifs se limitent là. La Conférence n'atteindrait pas son but si elle n'arrivait pas à jeter les bases d'une coopération qui permette à tous les pays participant aux échanges commerciaux internationaux d'y trouver leur intérêt concret et pratique.

212. Nous estimons donc qu'il est essentiel pour le succès de la Conférence qu'on arrive à un accord sur les problèmes fondamentaux, qu'on dégage les autres points sur lesquels il est possible d'élaborer un programme commun et que ce programme devienne celui du progrès général du monde. Dix-huit années d'activité de l'Organisation, de ses commissions économiques régionales et de ses institutions spécialisées nous permettent de concevoir clairement la nature des problèmes qui se posent maintenant à nous dans le domaine de l'économie et de discerner l'essentiel des mesures qu'il faut prendre sans retard pour résoudre ces problèmes.

213. C'est pourquoi nous demandons instamment que la Conférence adopte une déclaration sur les principes de la coopération économique internationale.

214. Les pays en voie de développement ont fait savoir par la déclaration commune qu'ils ont présentée au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qu'ils attendaient de la Conférence qu'elle fournisse l'occasion de manifester, dans le domaine du commerce et du développement, cette volonté d'ordre politique qui a conduit à l'adoption de la Charte des Nations Unies à San Francisco et à la création de l'Organisation des Nations Unies. La Conférence devra prendre des décisions pratiques permettant d'arrêter les solutions de base et de mettre en œuvre un système de coopération internationale plus efficace. Ces décisions devront viser notamment à abolir les obstacles qui gênent les exportations des pays en voie de développement vers les marchés des pays industrialisés, ainsi qu'à stabiliser leur commerce des produits de base, à favoriser leurs exportations industrielles et à accroître le financement international du développement. A notre avis, la Conférence devra établir un mécanisme international permettant d'assurer la mise en œuvre de ses décisions.

215. En outre, la Conférence devra mettre sur pied un dispositif en vue de stimuler, grâce à la création de fonds internationaux appropriés, les échanges économiques et commerciaux dans des conditions générales d'égalité. Ce dispositif devra permettre des consultations et des contacts sur la base d'une coopération volontaire. La Conférence devra aussi examiner la question de la création de fonds d'assistance qui seraient alimentés par des contributions proportionnelles au revenu national et par une part des économies réalisées grâce au blocage des budgets militaires et au désarmement.

216. Si le commerce international et la coopération économique atteignent ce point de développement, il deviendra nécessaire de multiplier et d'intensifier les activités des organismes des Nations Unies, auxquels s'ouvrira un large champ d'action. Bien qu'il soit évident pour tous que l'Organisation des Nations Unies doive accroître ses activités dans le domaine de l'économie, des divergences de vues existent encore quant aux formes concrètes que la coopération peut prendre du point de vue de l'organisation et des institutions. Nous espérons que la Conférence offrira l'occasion d'examiner en détail les fonctions des organismes existants ainsi que la structure des organes des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique. Cela vaut certainement aussi bien pour les problèmes de l'industrialisation, au sujet desquels la nécessité de créer une nouvelle organisation est manifeste, que pour ceux de la science et de la technique. Nous estimons que la Conférence devra examiner également les aspects de fond et les aspects institutionnels du problème que pose le financement international, et établir des critères permettant d'assurer une politique de prêt sûre et efficace du point de vue économique. La suppression des obstacles au commerce permettra d'atteindre les résultats souhaités si la production augmente. Toutefois, la production ne peut augmenter que si l'on mobilise davantage d'investissements nationaux et internationaux. L'expérience des 10 dernières années a montré que chaque dollar servant au financement international permet de mobiliser environ quatre dollars d'investissements nationaux dans les pays en voie de développement. Toutefois, sur 100 dollars de revenu national dans les pays industriels, on dépense encore 10 dollars

pour les armements et moins d'un dollar pour le développement économique des régions sous-développées. J'estime que le moment est venu pour l'Assemblée, ainsi que pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de réexaminer, en tenant compte de l'évolution récente de la situation, la question du démarrage des opérations du Fonds d'équipement des Nations Unies ou celle de la transformation du Fonds spécial existant, naturellement avec des ressources accrues, en un fonds de financement des investissements.

217. Puisque quelques mois seulement nous séparent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous estimons qu'à sa présente session l'Assemblée générale devra contribuer de manière capitale à l'élaboration de plans généraux et concrets pour la Conférence.

218. Des changements qui correspondent à l'évolution générale du monde se sont produits dans notre organisation. L'entrée de nouveaux Membres venus des rangs des pays récemment libérés et l'influence croissante des forces de progrès et de paix mettent notre organisation mieux à même de jouer un rôle accru pour la paix, la coopération et la sécurité mondiales. C'est de ce point de vue que nous envisageons la question d'adapter la structure de l'Organisation des Nations Unies aux changements qui se sont produits dans le monde et aux besoins que ces changements entraînent, de manière à rendre l'Organisation plus complètement démocratique. Nous sommes convaincus que le moment est venu de prendre des mesures pratiques pour élargir la composition des principaux organes des Nations Unies et nous appuierons toute mesure qui serait proposée à cette fin.

219. En terminant, nous nous déclarons profondément convaincus que l'Organisation des Nations Unies peut actuellement contribuer encore davantage aux efforts qui visent à renforcer la confiance internationale et qu'elle peut faciliter et encourager les tentatives en vue d'arriver à des accords. La très grande majorité des peuples et des pays se sont déclarés en faveur de la politique et des principes de la coexistence pacifique. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à réaffirmer cette politique et à faire des principes de la coexistence des règles obligatoires pour les Etats et les nations. Cela contribuera beaucoup à l'efficacité de l'Organisation dans son rôle de mainteneur de la paix. Cela constituera en même temps un important succès dans l'histoire de la communauté mondiale.

220. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Les membres des délégations auront remarqué qu'on a distribué un document (A/5552) dans lequel est demandée l'inscription à l'ordre du jour d'une question nouvelle intitulée "Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu à Skoplje (Yougoslavie)". Je prie les membres du Bureau de bien vouloir assister demain, à 14 h. 40, à une courte séance qui se tiendra dans la salle du Conseil de tutelle et durant laquelle le Bureau examinera la demande d'inscription de cette question à l'ordre du jour de la dix-huitième session de l'Assemblée générale et le renvoi de cette question à une commission ou à l'Assemblée en séance plénière.

La séance est levée à 13 h 15.